

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-311

sur le patrimoine : vente d'un bien immobilier

Réunion du VENDREDI 21 AVRIL 2006

Réunie le vendredi 21 avril 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LOWY, LAFAY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

Sont excusés :

Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, TOURRET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de vendre la maison située 14 rue Froide, à Caen, à M. Jean Christian LAMARRE, au prix de 168 000 €;
- de faire figurer dans l'acte authentique, les mentions suivantes :
 - l'acquéreur a bien connaissance d'une infestation de champignons dans l'immeuble,
 - l'acquéreur fait son affaire personnelle du traitement adéquat ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-312

sur le patrimoine : locations immobilières

Réunion du VENDREDI 21 AVRIL 2006

Réunie le vendredi 21 avril 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LOWY, LAFAY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

Sont excusés :

Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de prendre en location, à compter du 1^{er} mai 2006, auprès de l'agence immobilière Century 21 Tirard - Gardie à Caen (14), un logement de fonction, pour le Directeur de Cabinet du Conseil Régional, situé à Cresserons et composé de 6 pièces principales et d'un jardin. Le loyer mensuel est fixé à 1 200 € hors charges, le premier paiement portera sur les mois de mai et juin 2006 et sera ensuite payé trimestriellement, au début de chaque trimestre. Les honoraires de l'agence sont de 1 435,20 €TTC, exigibles à la signature du contrat ;

- d'imputer les sommes correspondantes sur le chapitre 930 du budget de la Région ;

- d'autoriser le Président à signer :

- le contrat de bail, correspondant à cette location, avec l'agence immobilière Century 21 Tirard - Gardie à Caen (14) ;

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-313

sur le développement économique : aides aux entreprises

Réunion du VENDREDI 21 AVRIL 2006

Réunie le vendredi 21 avril 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LOWY, LAFAY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

Sont excusés :

Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Soutien à l'investissement matériel des entreprises » de 12 000 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 58 000 € pour le soutien à la création d'entreprises ;

- sur l'AE « Soutien à l'investissement immatériel des entreprises » de 3 000 000 € votée en 2006, les dossiers suivants :

- . 10 390 € pour le soutien au conseil,
- . 35 735 € pour le soutien aux opérations collectives,
- . 17 500 € pour la communication économique,
- . 47 920 € pour l'export ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

** sur le chapitre 909 du Budget de la Région :*

- 58 000 € en subventions, pour 3 bénéficiaires, au titre de la PRCE, conformément à l'annexe 1 ;

** sur le chapitre 939 du budget de la Région :*

- 62 500 € à la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie, au titre du programme transmission 2006,

- 1 125 € pour 1 bénéficiaire, au titre du programme GEODE, conformément à l'annexe 2,

- 14 308,95 € via la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie pour 2 bénéficiaires, au titre du FMC, conformément à l'annexe 3,

- 99 200 € via la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat pour 9 bénéficiaires, au titre du FRAA, conformément à l'annexe 4,

- 47 920 € pour 1 bénéficiaire, au titre du FRAEX, conformément à l'annexe 5 ;

- de prendre acte :

- des subventions accordées :

- au titre du FRAEX, conformément à l'annexe 5 ;

- au titre du FRAC Commerce, conformément à l'annexe 6,

- au titre du FRAC PMI, conformément à l'annexe 7,

- des annulations sur l'enveloppe régionale des subventions FRAC Commerce pour 2 entreprises et de leur réaffectation sur l'enveloppe Etat, conformément à l'annexe 8 ;

- de proroger le délai de réalisation des programmes de Primes Régionales à l'Emploi accordées à 2 entreprises, conformément à l'annexe 9 ;
- de maintenir le bénéfice des sommes versées aux 12 bénéficiaires, au titre du programme Prime à la Réduction des Charges, conformément à l'annexe 10 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-314

sur le développement économique : modernisation des filières - soutien à la communication événementielle sur la filière nautique

Réunion du VENDREDI 21 AVRIL 2006

Réunie le vendredi 21 avril 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LOWY, LAFAY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

Sont excusés :

Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, TOURET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Fonds de Modernisation Industrielle » de 3 402 000 € votée en 2006, un dossier « Modernisation sectorielle » d'un montant de 100 000 €;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention forfaitaire de 100 000 € à la SARL ARTECH SAILING TEAM à Cherbourg (Manche), pour son programme de communication et d'animation prévu pour l'année 2006 ;

- de déroger à la règle suivant laquelle la décision du Conseil Régional doit précéder le démarrage de l'opération ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-315

sur l'économie sociale et solidaire : aide au tutorat de l'ADIE

Réunion du VENDREDI 21 AVRIL 2006

Réunie le vendredi 21 avril 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LOWY, LAFAY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

Sont excusés :

Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, TOURRET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Economie sociale et solidaire » de 1 350 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 9 200 € pour le tutorat ADIE ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention maximale de 9 200 € à l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique, pour le suivi et l'accompagnement de huit créateurs qui ne sont pas pris en compte au titre de la convention initiale 2005 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-316

sur l'économie sociale et solidaire : Prime Régionale à la Création par l'Insertion

Réunion du VENDREDI 21 AVRIL 2006

Réunie le vendredi 21 avril 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LOWY, LAFAY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

Sont excusés :

Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, TOURRET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Economie sociale et solidaire » de 1 350 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 7 500 € pour la Prime Régionale à la Création par l'Insertion ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, aux cinq créateurs figurant dans le tableau joint en annexe, un montant individuel de 1 500 € par création d'activité, soit un total de 7 500 €;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-317

sur la mer et le littoral : ports de commerce (marchandises et voyageurs)

Réunion du VENDREDI 21 AVRIL 2006

Réunie le vendredi 21 avril 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LOWY, LAFAY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

Sont excusés :

Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Ports de Commerce et de Voyageurs » de 8 600 000 € votée en 2006, un montant de 40 000 € pour le dossier « Port de Granville » ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, une subvention de 40 000 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Centre et Sud Manche, pour des travaux complémentaires de confortement des terre-pleins du port de Granville ;

- de déroger :

- au principe d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour ce dossier,

- à la règle de la prescription quadriennale et d'autoriser le versement du solde, soit 85 371,17 €, de la subvention, attribuée par délibération n° 01-817 du 20 décembre 2001, à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen-Ouistreham, au titre de son programme d'investissements complémentaires lié au port amont, au plus tard le 30 novembre 2006 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-318

**sur la mer et le littoral : pêche et cultures marines - Promotion-Qualité-Valorisation -
maîtrise et valorisation du secteur aval de la pêche et de l'aquaculture**

Réunion du VENDREDI 21 AVRIL 2006

Réunie le vendredi 21 avril 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN,
BONNEAU, Mme FERET, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LOWY,
LAFAY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

Sont excusés :

Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FRANCOIS,
HEURGUIER, KORO, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, TOURET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Promotion-Qualité-Valorisation des produits de la mer » de 2 400 000 € votée en 2006, un dossier « structures collectives » d'un montant de 41 300 €;
- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, une subvention de 41 300 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie Centre et Sud Manche, pour son programme d'investissement 2006 dans la halle à marée de Granville ;
- de prévoir les modalités de paiement suivantes :
 - des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération :
 - * sur proposition du service technique de contrôle,
 - * ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé par le Président et le comptable ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-319

sur la mer et le littoral : pêche et cultures marines - Promotion-Qualité-Valorisation - ateliers individuels

Réunion du VENDREDI 21 AVRIL 2006

Réunie le vendredi 21 avril 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LOWY, LAFAY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

Sont excusés :

Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, TOURET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Promotion-Qualité-Valorisation des produits de la mer » de 2 400 000 € votée en 2006, un dossier « ateliers individuels » d'un montant de 52 581,46 €;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, un montant total de subventions de 52 581,46 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération :

- * sur proposition du service technique de contrôle,

- * ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé par l'expert-comptable ou le Président ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-320

**sur la mer et le littoral : pêche et cultures marines - Promotion-Qualité-Valorisation -
promotion et assistance technique qualité**

Réunion du VENDREDI 21 AVRIL 2006

Réunie le vendredi 21 avril 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LOWY, LAFAY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

Sont excusés :

Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, TOURET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre de la promotion et l'assistance technique qualité, une subvention de 3 900 € à l'Association pour la Promotion des Produits de la Mer et du Terroir, pour l'organisation de la Fête des Produits de la Mer et du Terroir à Cherbourg-Octeville, en novembre 2006 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-320 bis

sur la mer et le littoral : pêche et cultures marines - conservation des ressources de la mer

Réunion du VENDREDI 21 AVRIL 2006

Réunie le vendredi 21 avril 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LOWY, LAFAY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

Sont excusés :

Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, TOURET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre de la conservation des ressources de la mer, une subvention de 152 600 € à l'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer (IFREMER), pour la 5^{ème} et dernière année du programme national « MOREST » (mortalités estivales de l'huître creuse) ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-321

sur l'Europe

Réunion du VENDREDI 21 AVRIL 2006

Réunie le vendredi 21 avril 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LOWY, LAFAY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

Sont excusés :

Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, TOURRET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Europe » de 590 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 13 810 €;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, pour un montant global de 13 810 € les subventions suivantes :

- 7 500 € à l'Ecole d'Ingénieurs de Cherbourg, pour l'organisation d'une Université Européenne d'Eté du 25 juin au 14 juillet 2006,

- 3 750 € à la Maison de l'Europe, pour l'organisation d'un Forum sur la mobilité européenne le 10 mai 2006,

- 2 560 € aux Francas du Calvados, pour l'organisation d'un Echange de Jeunes Européens à Hérouville-Saint-Clair du 17 au 27 juillet 2006 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-322

sur le tourisme : professionnalisation des acteurs du tourisme

Réunion du VENDREDI 21 AVRIL 2006

Réunie le vendredi 21 avril 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LOWY, LAFAY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

Sont excusés :

Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Professionnalisation des acteurs du tourisme » de 860 000 € votée en 2006, un montant global de 64 902,88 € dont :

- 35 000 € pour le dossier « Réseaux »,

- 18 352,88 € pour le dossier « Ingénierie Territoriale »,

- 11 550 € pour le dossier « FACIT » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre du programme « Professionnalisation des acteurs du tourisme », les subventions suivantes :

- 25 000 € à la Chambre d'Agriculture de Normandie, pour la mise en œuvre du programme d'actions 2006 « Bienvenue à la Ferme »,

- 10 000 € au Comité Départemental du Tourisme du Calvados, pour l'organisation du congrès de l'Association of British Tour Operators to France (ABTOF) à Deauville,

- 12 352,88 € au Comité Régional de Tourisme de Normandie, pour la représentation de la Normandie au Jardin d'Acclimatation à Paris,

- 6 000 € à la Commune de Bréhal (Manche), pour la mise en œuvre du programme d'animation touristique estival et du festival de la mer 2006,

- 11 550 € à la Communauté de Communes du Canton de Sartilly (Manche), pour la réalisation d'une étude de faisabilité concernant le projet de création d'un complexe équin à Dragey-Ronthon, dans le cadre du FACIT ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour ces dossiers afin de prendre en compte les dépenses à compter du :

- 15 octobre 2005 pour la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie,

- 10 avril 2006 pour le Comité Régional de Tourisme de Normandie,

- 1^{er} janvier 2006 pour la Commune de Bréhal,

- 14 mars 2006, date de l'accusé réception, pour la Communauté de Communes du Canton de Sartilly ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-323

sur le tourisme : qualité dans le tourisme

Réunion du VENDREDI 21 AVRIL 2006

Réunie le vendredi 21 avril 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LOWY, LAFAY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

Sont excusés :

Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, TOURRET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur :

- l'AP « Qualité dans le tourisme » de 1 250 000 € votée en 2006, un dossier « Tourisme Découverte d'Entreprise » d'un montant de 2 453,97 €

- l'AE « Qualité dans le tourisme » de 540 000 € votée en 2006, un montant global de 93 744 € dont :

- 60 000 € pour le dossier « Tourisme Découverte d'Entreprise »,

- 33 744 € pour le dossier « Observatoire Régional Tourisme » ;

- d'attribuer au titre du programme « Qualité dans le tourisme », les subventions suivantes :

* sur le chapitre 909 du Budget de la Région :

- 2 453,97 € à l'EURL Saumonerie Granvillaise, pour la réalisation de travaux nécessaires à l'amélioration de l'accueil des visiteurs, dans le cadre du Tourisme de Découverte d'Entreprise,

* * sur le chapitre 939 du Budget de la Région :

- 60 000 € au Comité de Liaison InterConsulaire de Basse-Normandie, pour l'animation de la filière Tourisme de Découverte d'Entreprise - Programme 2006,

- 33 744 € au Comité Régional de Tourisme de Normandie, pour la mise en œuvre du programme d'actions 2006 de l'Observatoire Régional du Tourisme ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes pour les dossiers d'investissement : des acomptes pourront être versés en cours d'exécution de l'opération, sous réserve de la production des pièces réglementaires et des factures certifiées acquittées par les fournisseurs ; les dossiers mobilisant des crédits de fonctionnement feront l'objet d'une convention spécifique ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ces dossiers, afin de prendre en compte les dépenses à compter du :

- 1^{er} janvier 2006, pour le Comité de Liaison InterConsulaire de Basse-Normandie et pour le Comité Régional de Tourisme de Normandie,

- 8 mars 2006, date de l'accusé réception, pour l'EURL Saumonerie Granvillaise ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-324

**sur l'emploi et la reconversion industrielle : mesures en faveur de Moulinex -
aménagement du parc ouest à Bayeux**

Réunion du VENDREDI 21 AVRIL 2006

Réunie le vendredi 21 avril 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LOWY, LAFAY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

Sont excusés :

Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier la délibération n° 05-827 du 21 novembre 2005 comme suit :
 - une subvention complémentaire d'un montant de 317 336 €, soit 11,66 % du programme des dépenses éligibles, pour l'aménagement du parc ouest à Bayeux » ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-325

sur l'emploi et la reconversion industrielle : soutien aux projets de développement territoriaux

Réunion du VENDREDI 21 AVRIL 2006

Réunie le vendredi 21 avril 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LOWY, LAFAY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

Sont excusés :

Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, TOURET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de proroger :

- jusqu'au 31 décembre 2006, la durée d'exécution de l'opération d'un montant maximal de 686 020,58 €, soit un taux de 7,14 % de la dépense éligible, accordée par délibération n° 01-623 bis du 19 octobre 2001, à la Communauté de Communes des Rives de l'Odon, pour l'aménagement du parc d'activités « Les Rives de l'Odon » sur les communes de Mouen et Verson,

- jusqu'au 31 décembre 2006, la durée d'exécution de l'opération d'un montant maximal de 257 132 €, soit un taux de 9,55 % de la dépense éligible, accordée par délibération n° 04-93 du 20 février 2004, à la SHEMA, pour la réalisation du site de Juilley et la première tranche du site de Poilley,

- jusqu'au 30 juin 2006, la durée d'exécution de l'opération d'un montant maximal de 287 327,50 €, soit un taux de 25 % de la dépense éligible, accordée par délibération n° 04-380 du 17 juin 2004 à la ville de Bayeux, pour la réalisation d'un programme d'ateliers relais à usage artisanal ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les avenants correspondants,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-326

sur l'emploi et la formation dans les entreprises : « Emplois Tremplins »

Réunion du VENDREDI 21 AVRIL 2006

Réunie le vendredi 21 avril 2006, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LOWY, LAFAY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

Sont excusés :

Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, TOURRET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, moins une abstention (M. PINEL),

- de désaffecter sur l'AE de 5 850 000 € votée en 2005 pour les Emplois Tremplins, un dossier d'un montant de 15 000 €;

- d'affecter :

- * sur l'AE « Emplois-Tremplins » de 6 825 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 324 000 € pour l'aide à l'emploi,

- * sur l'AE « Emploi et formation dans les entreprises » de 7 400 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 2 330 € pour la professionnalisation des Emplois-Tremplins,

- d'attribuer, les subventions suivantes :

- 294 000 € sur le chapitre 939 du Budget de la Région, pour l'aide à l'emploi, conformément à l'annexe 1,

- 2 330 € sur le chapitre 931 du Budget de la Région pour l'aide à la professionnalisation, conformément à l'annexe 2 ;

- de modifier les délibérations suivantes :

- * délibération n° 05-550 du 11 juillet 2005

- la subvention accordée au titre du volet « Emploi » à l'Association « HELIANTHE » à Coulvain (Calvados) est ramenée à 33 000 € le salarié recruté n'ayant pu être reconnu « public prioritaire »,

- * délibération n° 06-20 du 27 janvier 2006

- la subvention accordée au titre du volet « Emploi » à l'Association « Groupement d'Employeurs Mutualisation d'Emplois pour le Développement Associatif » à Hérouville-Saint-Clair (Calvados) est portée à 48 000 € le salarié recruté ayant pu être reconnu « public prioritaire »,

- * délibération n° 06-231 du 24 mars 2006

- la subvention accordée au titre du volet « Emploi » à l'Association « Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles du Calvados » à Lisieux, est portée à 48 000 € le salarié recruté ayant pu être reconnu « public prioritaire » ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision pour les associations ayant signé le contrat de travail du salarié entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-327

sur l'emploi et la formation dans les entreprises : « 1000 parcours pour l'emploi »

Réunion du VENDREDI 21 AVRIL 2006

Réunie le vendredi 21 avril 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LOWY, LAFAY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

Sont excusés :

Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, TOURRET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du programme « 1000 parcours pour l'emploi », un montant global de 105 542,38 € conformément à l'annexe 1,

- de modifier, conformément à l'annexe 2, la délibération n° 06-131 du 24 février 2006 comme suit :

la subvention de 6 942,60 € accordée à FORGET Formation en faveur de Mme Nadine LEMONNIER est annulée, cette dernière étant embauchée en CDI,

la subvention de 2 500,96 € accordée à Formation Prévention Sécurité Incendie en faveur de M. Guillaume LELIEVRE est annulée, ce dernier ayant dû abandonner son projet pour raisons personnelles ;

- de prendre en charge par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites à l'annexe 3 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-328

sur l'emploi et la formation dans les entreprises : « Nouveaux Services-Emplois Jeunes »

Réunion du VENDREDI 21 AVRIL 2006

Réunie le vendredi 21 avril 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LOWY, LAFAY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

Sont excusés :

Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du programme « Nouveaux Services - Emplois Jeunes », un montant global de 3 197 € conformément aux annexes 1a et 1b ;
- de modifier la délibération n° 05-220 en date du 15 avril 2005 concernant la formation de M. Yann VILLEMAIN, conformément à l'annexe 2 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-329

sur l'emploi et la formation dans les entreprises :opérations de développement local

Réunion du VENDREDI 21 AVRIL 2006

Réunie le vendredi 21 avril 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LOWY, LAFAY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

Sont excusés :

Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, TOURRET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « emploi et formation dans les entreprises » de 7 400 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 126 199,50 € pour le programme « Opérations de développement local » ;
- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, un montant de 126 199,50 € réparti conformément à l'annexe 1,
- de prendre en charge par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites à l'annexe 2 ;
- d'approuver la mise en place d'une opération avec l'association « Vivre chez soi » et d'autoriser l'AFPA, au titre de la convention signée avec la Région dans le cadre du programme « Chèque Formation » à mobiliser 15 places pour assurer la formation des futurs salariés de l'Association ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-330

sur l'emploi et la formation dans les entreprises : aide au reclassement - formation des salariés

Réunion du VENDREDI 21 AVRIL 2006

Réunie le vendredi 21 avril 2006, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LOWY, LAFAY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

Sont excusés :

Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, TOURET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « emploi et formation dans les entreprises » de 7 400 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 118 392 € pour le programme « Aide au reclassement et formation des salariés » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre de l'aide au reclassement et à la formation des salariés, les aides suivantes :

- 70 550 € au Groupement d'Employeurs de la Côte des Havres,
- 47 842 € à l'Entreprise ZANELLO ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-331

sur l'aménagement du territoire : maillage du territoire - contrat « Cœur de Bourg », « Ville Régionale », « Pôle Intercommunal » - attribution de subventions

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 AVRIL 2006

Réunie le vendredi 21 avril 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LOWY, LAFAY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

Sont excusés :

Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, TOURRET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Maillage du territoire » de 10 000 000 € votée en 2006, un montant de 334 935 € pour le dossier Contrat « Pôle intercommunal » dont :

- . 239 102 € pour la Communauté de communes de Montmartin-sur-Mer,
- . 95 833 € pour la Communauté de communes de Saint-Hilaire-du-Harcouët ;

- d'attribuer, sur le chapitre 905 fonction 53, du Budget de la Région, pour un montant total de 685 086 €, les subventions aux Communautés de communes ou Communes maîtres d'ouvrage, conformément au tableau joint en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes au prorata de la réalisation des opérations.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

ANNEXE
(CP du 21 avril 2006)

Bénéficiaires	Objectifs	Coût HT	Aide Région sollicitée	Autres financements
Département du Calvados				
Commune de Vierville-sur-Mer (14)	CPI de la cdc de Trévières : Embellissement de la traverse	77 008 €	22 330 € 29%	Département : 23 000 € Commune : 31 678 €
Commune de Trévières (14)	CPI de la cdc de Trévières : Aménagement des abords de la mairie et de l'église	302 530 €	91 350 € 30.2%	Département : 31 000 € Commune : 180 180 €
Cdc de Bénv Bocage (14)	CPI de la cdc de Bénv Bocage : Création d'une maison de services publics sur la commune de bénv-Bocage	651 800 €	208 026 € 31.92%	Etat (FNADT) : 123 200 € Département : 131 359 € Communauté de communes : 189 215 €
Département de la Manche				
Commune de Trelly (50)	CPI de la Cdc de Montmartin-sur-Mer : Embellissement du bourg de Trelly	49 773 €	16 983 € 34,12%	Etat (DGE) : 10 000 € Département : 5 000 € Commune : 17 790 €
Cdc du canton de Montmartin sur Mer (50)	CPI de la Cdc de Montmartin-sur-Mer : Création d'un pôle touristique et culturel (office de tourisme intercommunal, salle multimédia et socioculturelle), sur la commune de Hauteville sur Mer	444 238 €	222 119 € 50%	Communauté de communes : 222 119 €
Commune de la Trinité (50)	CPI de Villedieu les Poêles : Aménagement du bourg de la Trinité	119 497 €	28 445 € 23,8%	Commune : 91 052 €
Ville de Saint Hilaire du Harcouët (50)	CPI de la Cdc de Saint Hilaire du Harcouët : Aménagement des rues Lelièvre et Rousseau	830 493 €	95 833 € 11,53%	Département : 250 497 € Commune : 484 163 €

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-332

sur l'aménagement du territoire : Etudes et planification - activités du Centre Culturel International de Cerisy-la-Salle

Réunion du VENDREDI 21 AVRIL 2006

Réunie le vendredi 21 avril 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LOWY, LAFAY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

Sont excusés :

Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, TOURET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, moins une abstention (M. PINEL),

- d'affecter sur l'AE « SRADT » de 900 000 € votée en 2006, au titre des études et de la planification, un dossier « Partenariat avec le Centre Culturel International de Cerisy-la-Salle », d'un montant de 21 500 €;

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, une subvention de 21 500 € au Centre Culturel International de Cerisy-la-Salle, pour l'organisation du 27 septembre au 2 octobre 2006, d'un colloque sur « l'aménagement de territoire : changement de temps, changement d'espace » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-333

sur les communications : 1 % paysage et développement - commune de Bayeux

Réunion du VENDREDI 21 AVRIL 2006

Réunie le vendredi 21 avril 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LOWY, LAFAY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

Sont excusés :

Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de déroger aux dispositions de la délibération du Conseil Régional n° 01-64 du 20 décembre 2001 relative au règlement des subventions d'investissement, concernant l'attribution par délibérations n° 01-437 du 13 juillet 2001 et n° 03-398 du 20 juin 2003, d'une subvention de 32 700,31 € à la Commune de Bayeux, pour la réalisation de l'aménagement de l'entrée sud de l'agglomération bayeusaine et, en conséquence, de prolonger d'un an le délai imparti et d'autoriser le début des travaux au-delà du délai de deux ans, soit avant le 9 août 2006 inclus ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-334

sur les communications : RN 26 - CPER

Réunion du VENDREDI 21 AVRIL 2006

Réunie le vendredi 21 avril 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LOWY, LAFAY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

Sont excusés :

Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Etat et le Département de l'Orne, la convention précisant les modalités de participation de la Région au financement de la RN 26 - déviation de l'Aigle-, opération inscrite au Contrat de Plan Etat-Région et réalisée sous la maîtrise d'ouvrage de l'Etat,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-335

sur les communications : Avenir Rail

Réunion du VENDREDI 21 AVRIL 2006

Réunie le vendredi 21 avril 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LOWY, LAFAY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

Sont excusés :

Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'adhérer à l'Association Avenir Rail ;
- d'affecter sur l'AE « Etudes Ferroviaires » de 1 000 000 € votée en 2006, un dossier « Associations transports » d'un montant de 5 000 €;
- d'attribuer sur le chapitre 938 du Budget de la Région, une subvention de 5 000 € à l'Association Avenir Rail, au titre de la cotisation de la Région pour l'année 2006 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-336

sur les technologies de l'information et de la communication : fournir des services personnalisés aux agriculteurs grâce aux TIC

Réunion du VENDREDI 21 AVRIL 2006

Réunie le vendredi 21 avril 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LOWY, LAFAY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

Sont excusés :

Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, TOURET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, une subvention de 50 000 € sur un montant éligible de 136 200 € à la Chambre Régionale d'Agriculture, pour le développement des services et des usages des technologies de l'information et de la communication dans le monde agricole ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-337

sur les technologies de l'information et de la communication : soutien à l'organisation du « V6 Day », conférence mondiale sur les usages du nouvel Internet « Ipv6 »

Réunion du VENDREDI 21 AVRIL 2006

Réunie le vendredi 21 avril 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LOWY, LAFAY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

Sont excusés :

Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, TOURRET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, une subvention de 2 500 € à l'Association ARISTOTE, pour l'organisation, le 6 juin 2006, à Caen de la Conférence « V6 Day » ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-338

sur les technologies de l'information et de la communication : antenne régionale du Réseau Echangeur, Alençon

Réunion du VENDREDI 21 AVRIL 2006

Réunie le vendredi 21 avril 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LOWY, LAFAY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

Sont excusés :

Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, TOURRET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, une subvention de 140 000 € à l'Association pour le Développement de l'Echangeur Régional au titre de l'année 2006, sur un montant subventionnable de 484 345 €;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-339

**sur l'investissement et le fonctionnement dans les lycées et établissements assimilés
publics et privés**

Réunion du VENDREDI 21 AVRIL 2006

Réunie le vendredi 21 avril 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LOWY, LAFAY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

Sont excusés :

Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, TOURET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

* sur l'AP de 66 000 000 € votée en 2006, pour « l'adaptation des locaux d'enseignement à la pédagogie et la rénovation et de la maintenance des locaux d'accueil et d'hébergement », les dossiers suivants :

° au titre des nouvelles opérations du PPI 2005-2006 et de son avenant 2006

- 150 000 € pour la construction d'un lycée de l'hôtellerie-restauration et de la boulangerie(études),
- 18 000 € pour la rénovation des accès et des espaces extérieurs (études) au lycée professionnel « Jean Jooris » à Dives-sur-Mer,
- 65 000 € pour des travaux électriques suite à la vérification périodique au lycée « Salvador Allende » à Hérouville-Saint-Clair,
- 150 000 € pour la réfection de la voirie à l'EREA « Les Marettes » à Hérouville-Saint-Clair,
- 300 000 € pour la restructuration de l'internat (maîtrise d'œuvre) au lycée « Jules Verne » à Mondeville,
- 150 000 € pour des travaux de raccordement des eaux usées domestiques au réseau public au lycée agricole « Le Robillard » à Saint-pierre-sur-Dives,
- 300 000 € pour la réfection des ateliers de maintenance de bateaux et couverture de bâtiments (maîtrise d'œuvre), au lycée « Julliot de la Morandière » à Granville,
- 30 000 € pour la rénovation du centre équestre et des ateliers de maréchalerie (maîtrise d'œuvre) au LEPA de Saint-Hilaire-du-Harcouët,
- 21 000 € pour la réhabilitation et la construction d'un atelier pédagogique porcin (études) au lycée agricole de Saint-Lô Thère,

* sur l'AP « équipements pédagogiques dans les établissements publics » de 6 100 000 € votée en 2006, les dossiers suivants :

- 626 674 € pour des équipements pédagogiques,
- 31 500 € pour le service général,

* sur l'AP « gestion du patrimoine » de 100 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 1 700 € pour le remplacement de matériel suite à un sinistre ;

• d'attribuer :

® sur le chapitre 902 du budget de la Région

* au titre des équipements

- 23 subventions pour l'acquisition d'équipements pédagogiques, conformément à l'annexe II.1,

- 3 subventions pour l'acquisition d'équipements de service général, conformément à l'annexe II.2 ;

* au titre de la gestion du patrimoine

- 1 subvention pour le remplacement de matériel après sinistre, conformément à l'annexe III ;

® sur le chapitre 932 du budget de la Région

* au titre des dépenses de fonctionnement complémentaires aux établissements publics :

- 7 subventions conformément à l'annexe V,

* au titre de la politique éducative, conformément à l'annexe VI :

- 6 subventions au titre du Fonds Social Régional ;

® sur le chapitre 938 du budget de la Région

* au titre des dépenses de fonctionnement complémentaires aux établissements publics :

- 1 subvention conformément à l'annexe V,

• de modifier la délibération suivante :

* au titre des équipements

- délibération n° 06-47 du 27 janvier 2006

la subvention de 18 000 € attribuée au lycée « J.F.Millet » à Cherbourg-Octeville pour l'achat de 9 cartes d'acquisition pour les sciences-physiques n'ayant pas été utilisée en totalité, le solde, soit 9 000 € sera affecté à l'achat de 12 appareils permettant de réaliser les TP de « Conductimétrie » en Première et Terminale S ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-340

sur le fonds commun du service hébergement

Réunion du VENDREDI 21 AVRIL 2006

Réunie le vendredi 21 avril 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LOWY, LAFAY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

Sont excusés :

Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer, au titre du fonds commun du service hébergement, 4 subventions pour un montant global de 24 000 €, conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-341

sur l'évolution des structures pédagogiques dans les lycées pour la rentrée 2006

Réunion du VENDREDI 21 AVRIL 2006

Réunie le vendredi 21 avril 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LOWY, LAFAY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

Sont excusés :

Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, TOURRET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• de prendre acte des modifications des structures pédagogiques prévues pour la rentrée scolaire 2006 :

- dans les lycées publics de l'Education Nationale, conformément à l'annexe I,
- dans les lycées privés sous contrat d'association, conformément à l'annexe II,
- dans les lycées agricoles publics et privés, conformément à l'annexe III ;

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-342

sur l'enseignement supérieur - investissement : Premier équipement

Réunion du VENDREDI 21 AVRIL 2006

Réunie le vendredi 21 avril 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LOWY, LAFAY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

Sont excusés :

Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, TOURRET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « ESBSUB » de 627 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 32 000 € pour le 1^{er} équipement relatif à l'installation de l'IUP Banques et l'UFR Sciences économiques sur le plateau Nord de Caen ;

- d'attribuer sur le chapitre 902 du Budget de la Région, une subvention de 32 000 € à l'Université de Caen Basse-Normandie pour le 1^{er} Equipement relatif à l'installation de l'IUP Banques et l'UFR Sciences économiques dans les locaux situés sur le plateau Nord de Caen, rue Claude Bloch ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-343

sur l'enseignement supérieur : bourses sanitaires et sociales

Réunion du VENDREDI 21 AVRIL 2006

Réunie le vendredi 21 avril 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LOWY, LAFAY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

Sont excusés :

Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les bourses d'études aux élèves et étudiants inscrits dans des formations sociales et paramédicales et figurant dans la liste jointe en annexe, pour un montant global de 180 118 € réparti comme suit :

- 171 233 € pour les bourses sociales,

- 8 885 € pour les bourses paramédicales ;

- de modifier l'annexe à la délibération n° 05-868 du 21 novembre 2005, en supprimant de cette annexe, les noms d'étudiants repris dans le tableau ci-dessous, ces derniers bénéficiant d'un autre financement qui ne peut être cumulé :

Nom et prénom	Ecole	Bourse attribuée	Solde à suspendre	Titre de recette à émettre
FRAIN Aurélie	Avranches Granville	5 ^{ème} échelon	1 777,00 €	668 €
TOURE Fadriath	IFSS Alençon	5 ^{ème} échelon	1 777,00 €	1 192 €
		TOTAL	3 554,00 €	1 860 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-344

sur la recherche : orientation, soutien et expertise des Pôles, Réseaux et équipes de recherche

Réunion du VENDREDI 21 AVRIL 2006

Réunie le vendredi 21 avril 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LOWY, LAFAY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

Sont excusés :

Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, TOURET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Orientation, soutien et expertise des pôles, réseaux et équipes de recherche » de 9 727 593 € votée en 2006, les dossiers suivants :

- 120 000 € au titre du « pôle de recherches biomédicales » pour le soutien au GIP CYCERON,

- 23 500 € au titre du « Soutien à la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- * pour la participation au budget de fonctionnement,

- 120 000 € au GIP CYCERON,

- * pour les travaux de la Fédération des Registres des Tumeurs de Basse-Normandie :

- 12 559,08 € à l'Université de Caen,

- 86 940,92 € au CHU de Caen,

- * pour le colloque intitulé « Nouveautés dans le dépistage et la prise en charge du mésothéliome pleural malin » :

- 4 000 € à l'INSERM,

- * pour le projet Scientificobus 2006/2008 :

- 19 500 € à l'Association Planète Sciences Normandie ;

- de prendre en compte à partir du 1^{er} janvier 2006, les justificatifs des frais afférents aux travaux du GIP CYCERON, de la Fédération des Registres des Tumeurs de Basse-Normandie et pour le projet Scientificobus 2006/2008 ;

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- de modifier la répartition des montants attribués par délibération n° 06-152 du 24 février 2006 pour le soutien apporté par la Région à la Fédération des Registres des Cancers de Basse-Normandie, comme suit :

- 46 750 € à l'Hôpital Louis Pasteur de Cherbourg,

- 40 000 € au GRETAD de Caen,

- 111 000 € au Centre François Baclesse,

- 12 559,08 € à l'Université de Caen,

- 86 940,92 € au CHU de Caen,

- 2 750 € au Centre Hospitalier d'Alençon,

- soit un total de 300 000 €;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-345

sur la recherche et l'innovation : transfert de technologie

Réunion du VENDREDI 21 AVRIL 2006

Réunie le vendredi 21 avril 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LOWY, LAFAY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

Sont excusés :

Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, TOURRET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Fonds régional de recherche et d'innovation » de 9 727 593 € votée en 2006, un dossier « Potentiel Humain » d'un montant de 9 133 €;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, trois aides d'un montant global de 9 133 € au titre de la procédure des Stages Technologiques Régionaux, réparti conformément à l'annexe jointe ;

- d'accorder un délai d'un mois à chaque bénéficiaire à compter de l'envoi du projet de convention pour le retour de celle-ci dûment signée, faute de quoi l'aide accordée sera annulée de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-346

sur la formation professionnelle continue – fonctionnement : Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles – outils PRDF

Réunion du VENDREDI 21 AVRIL 2006

Réunie le vendredi 21 avril 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LOWY, LAFAY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

Sont excusés :

Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, TOURET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AE « Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles » votée en 2006, les dossiers suivants :

- 12 000 € pour le programme « Outils PRDFP,
- 3 240 € pour le programme « Accompagnement des structures de formation et développement de l'ingénierie pédagogique » ;

• d'attribuer pour un montant global de 15 240 € sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

* au titre des outils PRDFP

- 12 000 € au GIP FCIP de l'Académie de Caen dans le cadre des études et évaluations,

* au titre du programme « Accompagnement des structures de formation et développement de l'ingénierie pédagogique »

- 3 240 € à Musique Expérience pour la construction de l'offre de formation au nouveau BP J.E.P.S. option « animation culturelle » ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-347

sur le Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles : évolution de l'offre de formation par l'apprentissage

Réunion du VENDREDI 21 AVRIL 2006

Réunie le vendredi 21 avril 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LOWY, LAFAY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

Sont excusés :

Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, TOURET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'inscrire et d'ouvrir au PRDFP, pour la rentrée 2006, les formations par la voie de l'apprentissage, proposées par les organismes gestionnaires, conformément à l'annexe jointe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-348

sur l'apprentissage

Réunion du VENDREDI 21 AVRIL 2006

Réunie le vendredi 21 avril 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LOWY, LAFAY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

Sont excusés :

Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du Fonds Social Apprentis, un montant global de 21 210,24 € réparti conformément à 'annexe 1 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-349

sur la formation professionnelle continue – fonctionnement : Formation tout au long de la vie

Réunion du VENDREDI 21 AVRIL 2006

Réunie le vendredi 21 avril 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LOWY, LAFAY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

Sont excusés :

Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, TOURET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AE « Formation Professionnelle Continue » de 9 170 000 € votée en 2006, les dossiers suivants :

- 491 350 € pour le programme « Promotion individuelle »,
- 6 916 € pour le programme « Financements individuels »,
- 25 721 € pour le programme « Validation des Acquis de l'Expérience »,
- 1 273 813,38 € pour le programme « Ingénieurs Cadres » ;

• d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, pour un montant global de 1 797 150,88 € les subventions suivantes :

* au titre de la promotion individuelle :

- 491 350 € conformément à l'annexe 1,

* au titre des financements individuels :

- 6 916 € conformément à l'annexe 2,

* au titre du programme « Validation des Acquis de l'Expérience »

- 14 950 € conformément à l'annexe 3,
- 10 401 € au GIP FCIP pour l'expérimentation VAE,
- 370 € à l'IRTS en complément de la subvention de 380 € accordée par délibération n° 05-878 du 21 novembre 2005 pour l'accompagnement vers certification du DEES de M. GERARD,

* au titre du programme « Ingénieurs Cadres »

- 1 273 813,38 € conformément à l'annexe 4,

• de prendre en charge :

- par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations à l'annexe 5 ,

- au titre des financements individuels, en 2006, l'équivalent de 150 places de formation préparant au Diplôme Professionnel d'Aide Soignant financées à 100% ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-350

sur la formation professionnelle continue - fonctionnement : Dépenses spécifiques FSE

Réunion du VENDREDI 21 AVRIL 2006

Réunie le vendredi 21 avril 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LOWY, LAFAY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

Sont excusés :

Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, TOURRET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer, au titre des dépenses spécifiques FSE, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, un montant global de subventions de 81 750 € dans le cadre du programme [Rése@uNance](#) et réparti conformément à l'annexe jointe ;

- de prendre acte du retrait de l'INFREP de Cherbourg-Octeville et de son remplacement par le CPS Formation dans la phase 3 de réalisation du projet ;

- de déroger :

- au principe d'antériorité de la décision et de prendre en charge les dépenses réalisées par les partenaires de [Rése@uNance](#) à compter de la date d'éligibilité de l'Action 3, soit le 1^{er} juin 2005,

- à la règle selon laquelle la Région attend d'avoir reçu le FSE avant de le verser aux partenaires ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-351

sur la formation professionnelle continue et l'apprentissage : investissements

Réunion du VENDREDI 21 AVRIL 2006

Réunie le vendredi 21 avril 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LOWY, LAFAY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

Sont excusés :

Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, TOURRET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter, sur l'AP de 6 200 000 € votée en 2006 pour l'aide à l'investissement dans les centres de formation et les CFA, les dossiers suivants :

- 7 646 € pour la formation professionnelle continue,
- 2 451 537 € pour l'apprentissage ;

• d'attribuer, sur le chapitre 901 du Budget de la Région, un montant global de subventions de 2 459 537 € réparti conformément à l'annexe jointe ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-352

sur la formation professionnelle continue : marchés

Réunion du VENDREDI 21 AVRIL 2006

Réunie le vendredi 21 avril 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LOWY, LAFAY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

Sont excusés :

Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, TOURRET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer les marchés et avenants, ainsi que tous les actes s'y rapportant, pour toutes les opérations détaillées dans l'annexe jointe en annexe.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

ANNEXE TECHNIQUE au rapport « MARCHES » du 21 avril 2006

Formation Professionnelle

Mandataire	Département	Objet du programme	Nature prestation	Objet de l'opération	Attributaire	Imputation	Montant € HT
Sans objet	14	Promotion individuelle	Services	Mathématiques/français ; TIC, préparation concours et examens, compléments de formation post VAE, certifications professionnelles, méthodologie d'aide aux apprentissages	GRETA de Caen Bayeux	931	91 650.00
Sans objet	14	Promotion individuelle	Services	Mathématiques/français ; TIC, préparation concours et examens, compléments de formation post VAE, certifications professionnelles, méthodologie d'aide aux apprentissages	GRETA du Pays d'Auge	931	64 350.00
Sans objet	50	Promotion individuelle	Services	Mathématiques/français ; TIC, préparation concours et examens, compléments de formation post VAE, certifications professionnelles, méthodologie d'aide aux apprentissages	GRETA Cotentin	931	64 350.00
Sans objet	50	Promotion individuelle	Services	Mathématiques/français ; TIC, préparation concours et examens, compléments de formation post VAE, certifications professionnelles, méthodologie d'aide aux apprentissages	GRETA des estuaires	931	87 750.00
Sans objet	61	Promotion individuelle	Services	Mathématiques/français ; TIC, préparation concours et examens, compléments de formation post VAE, certifications professionnelles, méthodologie d'aide aux apprentissages	GRETA Sud Normandie	931	111 150.00

Mandataire	Département	Objet du programme	Nature prestation	Objet de l'opération	Attributaire	Imputation	Montant € HT
Sans objet	61	Promotion individuelle	Services	Mathématiques/français ; TIC, préparation concours et examens, compléments de formation post VAE, certifications professionnelles, méthodologie d'aide aux apprentissages	IRFA Normandie-Maine	931	46 350.00
Sans objet	14	Promotion individuelle	Services	Mathématiques/français ; TIC, préparation concours et examens, compléments de formation post VAE, certifications professionnelles, méthodologie d'aide aux apprentissages	IRFA Normandie-Maine	931	25 750.00
Sans objet	14	Opération de développement local	Services	Superviseur	AIFCC	931	30 649.50
Sans objet	14	Opération de développement local	Services	Téléconseiller et télévendeur	AIFCC	931	40 950.00
Sans objet	14	Opération de développement local	Services	Téléconseiller et télévendeur	AFPA	931	54 600.00

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-353

sur l'emploi et la formation dans les entreprises : Maisons de l'Emploi et de la Formation

Réunion du VENDREDI 21 AVRIL 2006

Réunie le vendredi 21 avril 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LOWY, LAFAY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

Sont excusés :

Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, TOURET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'engager la Région, en tant que membre constitutif au sein de la Maison de l'Emploi et de la Formation de l'Agglomération Caennaise, la collectivité disposant de trois postes avec voix délibérative à l'Assemblée Générale ;
- de valoriser, comme contribution de la Région, le temps passé par les agents du Conseil Régional à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan d'action de la MEFAC ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-354

sur la culture : célébration du centième anniversaire de Léopold Sedar Senghor

Réunion du VENDREDI 21 AVRIL 2006

Réunie le vendredi 21 avril 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LOWY, LAFAY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

Sont excusés :

Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, TOURET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Année SENHOR » un montant global de subventions de 40 500 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

ANNEXE

Demandeurs	Nature du projet	Coût	Part CR	Part Etat	Part Départ.	Part Ville	Part demandeurs et divers
IMEC	Expositions et Journées SENGHOR Dates : expositions : 4 juillet-15 octobre 2006, Journées : 5-6 octobre 2006 Localisation : abbaye d'Ardenne	40 000 €	30 000 €	/	/	/	10 000 € autofinancement
Association des Amis de Pontigny-Cerisy	Colloque « SENGHOR et sa postérité littéraire ».	10 500 €	10 500 €	/	/	/	/

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-355

sur la culture : soutien au spectacle vivant

Réunion du VENDREDI 21 AVRIL 2006

Réunie le vendredi 21 avril 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LOWY, LAFAY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

Sont excusés :

Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, TOURRET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien en faveur du spectacle vivant », un montant total de subventions de 130 000 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

ANNEXE : SPECTACLES VIVANTS

Demandeurs	Nature du projet	Coût	Part CR	Part Etat	Part Département	Part Ville	Part demandeurs et divers
Compagnie Par les villages	Reprise de « Ninioq »	50 350 €	7 000 €	/	/	/	43 350 € Autofinancement
Cirque du docteur Paradi	Opérations « Mi-cirque-Mi-Raisin »	105 625 €	12 000 €	/	2 877 € (ODACC) 8 815 € (Orne)	3 050 € CDC Pervenchères 1 500 € CDC Val de Seulles 1 500 € Audrieu 9 200 € CDC Mue et Thue 3 000 € Louigny	6 000 € DMTS 16 600 € Le Mans fait son cirque 3 000 € Lez'arts des dunes à Pirou 2 790 € PJJ 35 293 Autofinancement
Scène nationale Le Trident (Cherbourg-Octeville)	Soutien à la programmation	1 463 608 €	100 000 €	427 000 € DRAC	92 500 € Manche	778 208 € ville de Cherbourg 10 300 € communes	40 100 € CNASEA 5 000 € ODIA 10 500 € ONDA

Demandeurs	Nature du projet	Coût	Part CR	Part Etat	Part Département	Part Ville	Part demandeurs et divers
Compagnie PMVV Le Grain de sable	Rencontres d'été festival théâtre et lecture de Houlgate – 16-20 juillet 2006	27 300 €	3 000 €	/	4 500 € Calvados	8 500 € Ville d'Houlgate	700 € Communauté française de Belgique 800 € Sponsors locaux 9 800 € Autofinancement
Office Culturel de Granville - Archipel	Festival des arts de la rue « Sorties de bain »	102 000 €	8 000 €	/	14 500 € Manche	59 000 € Granville	1 000 € SACEM 1 000 € SACD 12 000 € mécénat 6 500 € Autofinancement

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-356

sur l'action culturelle : Fonds d'Intervention Culturelle Régional (fonctionnement)

Réunion du VENDREDI 21 AVRIL 2006

Réunie le vendredi 21 avril 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LOWY, LAFAY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

Sont excusés :

Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, TOURRET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Fonds d'Intervention Culturelle Régional », un montant global de subventions de 25 000 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour le dossier présenté par l'Association Culture Loisir du Pays d'Andaine ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

ANNEXE : FICR (Fonctionnement)

Demandeurs	Nature du projet	Coût	Part CR	Part Etat	Part Départ.	Part Ville	Part demandeurs et divers
Association culture Loisir du Pays d'Andaine (La Chapelle d'Andaine, Orne)	7 ^{ème} Festival de l'humour : « Les Andain'ries ». Localisation : Bagnoles de l'Orne Dates : 13-15 avril 2006. Festival de l'humour	22 950 €	2 500 €	/	1 500 € Orne	5 000 € Bagnoles de l'Orne 500 € CDC Pays d'Andaine	5 000 € Partenaires privés 8 450 € Autofinancement
Société normande de philosophie	Organisation de 2 conférences : « Europe, une identité post nationale ? » en juin et « Philomuse 2006 » en septembre Lieux : Mémorial pour la paix (Caen) et église Saint- Pierre (Caen)	5 000 €	1 500 €	/	1 500 € Calvados	1 500 € ville de Caen	500 € financement privé et adhésions
Association des amis de Pontigny-Cerisy	Activités du centre culturel international de Cerisy	639 000 €	21 000 € (dont 3 000 € pour l'organisation du colloque "La Normandie Constitutionnelle)	14 000 € DRAC	19 000 € Manche	2 500 € CDC Cerisy 500 € Cerisy	45 000 € CNL 2 000 € CCIC 2 000 € Association française des constitutionnalistes 2 000 € CNRS 2 000 € université de Caen 1 000 € Equipe de recherche CENTRE 2 000 € Pôle universitaire normand 500 € OUEN 2 500 € Divers 522 900 € Autofinancement

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-357

sur l'action culturelle : soutien en faveur des expositions

Réunion du VENDREDI 21 AVRIL 2006

Réunie le vendredi 21 avril 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LOWY, LAFAY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

Sont excusés :

Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, TOURRET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien en faveur des expositions », un montant global de subventions de 34 750 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

ANNEXE / EXPOSITIONS

Demandeurs	Nature du projet	Coût	Part CR	Part Etat	Part Département	Part Ville	Part demandeurs et divers
Société des Amis Eugène BOUDIN	Exposition : « Le pêcheur en Normandie 1820-1920 ». Dates : 8 juillet – 2 octobre 2006. Lieu : musée Eugène BOUDIN à Honfleur.	48 400 €	5 000 €	5 000 € DRAC	8 000 € Calvados	11 500 € Honfleur	18 900 € autofinancement
Musée de la poste et des techniques de communication de Basse-Normandie	Exposition : « Il était une fois la Révolution française » Dates : 16 janvier – 30 avril 2006. Localisation : musée de la poste et des techniques de communication à Caen	1 600 €	500 €	/	/	/	1 100 € autofinancement
ARPAC (Association Régionale pour la Promotion de l'Art Contemporain) (Caen)	Installation d'Art contemporain Dates : 5 juillet – 31 août 2006 Lieu : Parc des Enclos de Deauville à Bénerville/Mer. Publication d'un catalogue.	11 360 €	3 500 €	/	/	3 560 € Deauville	4 300 € autofinancement

Demandeurs	Nature du projet	Coût	Part CR	Part Etat	Part Département	Part Ville	Part demandeurs et divers
Association culturelle Normandie-Sicile (Bonnebosq)	Exposition de 50 photographies d'Olivier MERIEL consacrées au Mont-Saint-Michel dans le cloître de la cathédrale de Monreale (Sicile) : « Mont-Saint-Michel, Vastitudes ». Dates : 1 ^{er} novembre – 15 décembre 2006 Publication d'un catalogue d'exposition bilingue	27 000 €	15 500 €	/	4 000 € Manche	/	3 000 € ville de Monreale 3 500 € Edition des cinq continents 1 000 € autofinancement
Association Vues du Bessin (Bayeux)	3 ^{ème} Festival « Photosensibles » dates : 13 mai – 18 juin 2006	21 000 €	5 000 €	5 000 € DRAC	5 000 € Calvados	5 000 € Bayeux	1 000 € autofinancement
Association Normandie Terre des Arts (La Chapelle Urée)	Carrefour des arts Dates : mars-décembre 2006 Lieu : Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel Créateurs en Estonie (photographes estoniens), les arts du feu, Sur la route de la soie, 2 ^{ème} salon de l'aquarelle, les métiers d'art	191 217,78 €	4 500 €	5 000 € DRAC	19 000 € Manche	13 030 € CDC Brécey	1 000 € Leader+ 8 000 € sponsoring 70 653,42 CNASEA 70 034 36 € autofinancement
Société des artistes indépendants bas-normands	52 ^{ème} salon des artistes indépendants de Basse-Normandie	7 200 €	750 €	/	700 € Calvados	700 € ville de Caen	800 € CIC 4 250 € autofinancement

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-358

sur l'action culturelle : aménagement de lieux de spectacles

Réunion du VENDREDI 21 AVRIL 2006

Réunie le vendredi 21 avril 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LOWY, LAFAY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

Sont excusés :

Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, TOURRET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter du l'AP « Création artistique » de 1 898 000 € votée en 2006, un montant de 32 500 € pour le dossier « Aménagement de lieux de spectacles » ;
- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre de l'aménagement des lieux de spectacles, une subvention de 32 500 € conformément au tableau joint en annexe ;
- de prévoir les modalités de paiement suivantes :
 - des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération :
 - * sur proposition du service technique de contrôle,
 - * ou sur présentation des factures acquittées par les fournisseurs ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé selon le cas, par l'expert-comptable ou le Président ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

ANNEXE : Aménagement de Lieux de Spectacles

Demands	Nature du projet	Coût	Part CR	Part Etat	Part Départ.	Part Ville	Divers
Scène Nationale de Cherbourg - Le Trident	Acquisition de matériels scéniques : Matériel d'éclairage scénique, système de sonorisation pour le théâtre à l'italienne, consoles de mixages, égaliseur.	172 823,54 €	32 500 €	37 500 € (DRAC)	32 500 € Manche	30 000 € Cherbourg	40 323,54 € Autofinancement

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-359

sur la culture : soutien à la diffusion musicale

Réunion du VENDREDI 21 AVRIL 2006

Réunie le vendredi 21 avril 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LOWY, LAFAY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

Sont excusés :

Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, TOURRET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, M. DURON ne prenant pas part au vote concernant l'Association EKLECTIK,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien à la diffusion musicale », un montant total de subventions de 185 500 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour le dossier de la Maison de l'Etudiant ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

ANNEXE DIFFUSION MUSICALE

Demandeurs	Nature du projet	Coût	Part CR	Part Etat	Part Départ.	Part Ville	Divers
Association Culture et Patrimoine	Festival « Les promenades musicales du Pays d'Auge Dates : 15 juillet-20 août 2006. 15 concerts sur le thème de « La nature en musique » du Moyen Age à nos jours.	228 590 €	35 000 €	25 000 €	35 500 € Calvados	22 064 € municipalités et valorisation	66 017 € autofinancement (dont billetterie : 58 034 €) 45 009 € (Mécénat, dons, valorisation)
Association Festival de musique Vocale de Basse-normandie	Festival Viva voce : Pergolese, Vivaldi, Bach, gospels... Dates : 24 juin-2 juillet 2006 Lieu : Caen	130 000 €	13 000 €	10 000 € DRAC	10 000 € Calvados	30 000 € Caen	10 000 € Le Crédit Lyonnais 10 000 € BNP 10 000 € Printemps 7 000 € Partenaires privés 30 000 € autofinancement
Comité socio-culturel de Domfront	Les Musicales de Domfront : présentation de l'Opéra de Paris. Programme : Stravinsky, Milhaud, Poulenc.... Date : 15-22 juillet 2006 Localisation : Domfront	63 800 €	6 000 €	/	/	23 500 € ville de Domfront	2 300 € commerçants domfrontais 32 000 € Autofinancement

Demandeurs	Nature du projet	Coût	Part CR	Part Etat	Part Départ.	Part Ville	Divers
Association Les Pieds dans l'Herbe (Orne)	Festival « Les Pieds dans l'herbe », 3 ^{ème} édition. Dates : 23-25 juin 2006 Localisation : Mortagne-au-Perche et Le Pin-La-Garenne.	66 650 €	5 000 €	3 000 € DRAC 1 500 € ministère Jeunesse et sports	3 000 € Orne	1 500 € CDC Bassin de Mortagne-au-Perche 500 € Le Pin-La-Garenne	5 000 € Leader+ 500 € Dons 18 000 € Partenariat privé 28 650 € Autofinancement
Association Jazz à roulettes	Le Camion jazz Programmation de 30 concerts	101 510 €	20 000 €	15 000 € DRAC	7 000 € Calvados	2 500 € Louvigny	11 000 € SPEDIDAM 3 000 € Leader+ 8 500 € CNASEA € 34 510 € Autofinancement
La Maison de l'Etudiant (Caen)	6 ^{ème} édition de « Chansons.fr » Dates : 13-17 mars 2006. Localisation : Caen	29 950 €	4 500 €	/	500 € ODACC	2 000 € ville de Caen	2 000 € Pôle Universitaire Normand 4 000 € service culturel CROUS 4 000 € service culturel Université 8 000 € CNOUS 4 950 € Autofinancement

Demandeurs	Nature du projet	Coût	Part CR	Part Etat	Part Départ.	Part Ville	Divers
Théâtre du Préau (Vire)	Zaïde (s), opéra de Mozart, mise en scène de Michel ROSTAIN. Dates : 5 ou 6 octobre 2006. Localisation : Vire, Cherbourg (Trident), Mondeville (La Renaissance).	20 000 €	7 000 €	/	/	/	13 000 € autofinancement
Association Eklektik (Louvigny)	Festival de musiques actuelles Dates : 25-27 mai 2006 Camion jazz - K2R Riddim, Lafofora, Ravi...	100 100 €	13 000 €	500 € (DRAC)	5 000 € Calvados	5 000 € Louvigny	1 000 € Louvados 3 100 € partenaires privés 69 700 € autofinancement 2 800 € (apport en matériel)
Association Chauffer dans la noirceur (Montmartin/Mer)	Festival de musique amplifiée Dates : 13-15 juillet 2006 Localisation : Montmartin/Mer	187 620 €	12 000 €	7 000 € DRAC	13 000 € Manche	5 000 € CDC Montmartin/Mer 4 000 € Montmartin/Mer	1 000 € DDJS 2 000 € Crédit Agricole 1 000 € Elidis 1 500 € Mutualité Française 1 500 € SACEM 10 000 € Club des Partenaires 17 000 € CNASEA 112 620 € autofinancement

Demandeurs	Nature du projet	Coût	Part CR	Part Etat	Part Départ.	Part Ville	Divers
Septembre Musical de l'Orne	24 ^{ème} édition du festival Septembre Musical de l'Orne. Programme : Mozart, musique romantique, contemporaine. Localisation : Orne, Sarthe, Calvados	445 800 €	70 000 €	32 025 DRAC	80 000 € Orne 10 675 € Sarthe	71 700 € villes d'accueil	4 300 € CNASEA 40 000 € mécénat 137 100 autofinancement

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-360

sur l'action culturelle : soutien à la pratique instrumentale amateur

Réunion du VENDREDI 21 AVRIL 2006

Réunie le vendredi 21 avril 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LOWY, LAFAY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

Sont excusés :

Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Musique » de 45 735 € votée en 2006, un montant de 248 € pour le dossier « Instruments de musique » ;
- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre de la pratique instrumentale amateur, une subvention de 248 € conformément au tableau joint en annexe ;
- de prévoir les modalités de paiement suivantes :
 - des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur présentation des factures acquittées par les fournisseurs pour les subventions accordées aux associations ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour ce dossier ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

Annexe :

Ecoles	Bénéficiaires	Montant des achats	Proposition
Ecole de musique de Condé-sur-Sarthe (Orne)	Association Sport et Loisirs de Condé-sur-Sarthe (Orne)	620 €	248 €
	TOTAL	620 €	248 €

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-361

sur la culture : soutien en faveur de l'économie du livre

Réunion du VENDREDI 21 AVRIL 2006

Réunie le vendredi 21 avril 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LOWY, LAFAY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

Sont excusés :

Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, TOURRET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Economie du livre », un montant global de subventions de 15 700 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

ANNEXE

Demandeurs	Nature du projet	Coût	Part CR	Part Etat	Part Départ.	Part Ville	Part demandeurs et divers
Université de Caen - laboratoire d'Etudes italienne, ibérique et ibéro-américaine	Publication des actes du colloque international «Les villes et la fin du 20 ^{ème} siècle en Amérique latine».	3 300 €	1 650 €	/	/	/	1 650 € autofinancement
Editions Motus	Publication de «Ma bien-aimée» de François DAVID et Marc SOLAL. 44 pages à l'italienne, tirage à 2 000 exemplaires, illustrations en quadrichromie.	8 658 €	2 100 €	/	/	/	6 558 € Autofinancement
Edition Motus	Publication de «Grand-mère arrose la lune» de Jean ELIAS, poème publié dans la collection Pommes, pirates papillons. 56 pages, illustration de A. ELIAS.	5 933 €	1 400 €	/	/	/	4 533 €
Editions L'Inventaire	Publication de «Ciel nocturne» : 12 poètes et nouvellistes bulgares et français. Ouvrage bilingue bulgare-français. 500 exemplaires.	8 568 €	2 000 €	/	/	/	4 000 € OIF 2 568 € autofinancement
Association des Amis du Musée Alain et de Mortagne	Publication de «Chemin faisant avec Alain», biographie du philosophe	4 190 €	1 050 €	/	/	/	3 140 € autofinancement
Editions Textuel	Publication de «Marguerite DURAS, la vie comme un roman» de Jean VALLIER	92 890 €	7 500 €				85 390 €

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-362

sur la culture : soutien en faveur des Salons du Livre

Réunion du VENDREDI 21 AVRIL 2006

Réunie le vendredi 21 avril 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LOWY, LAFAY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

Sont excusés :

Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, TOURRET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien en faveur des Salons du livre », une subvention de 3 500 €, conformément au tableau joint en annexe ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour ce dossier ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

ANNEXE

Demandeurs	Nature du projet	Coût	Part CR	Part Etat	Part Départ.	Part Ville	Part demandeurs et divers
Association du salon du livre d'Alençon	11 ^{ème} salon du livre d'Alençon Localisation : Alençon Dates : 7-8-9 avril 2006	11 860 €	3 500 €	3 000 € DRAC	/	3 000 € Ville d'Alençon	1 500 € divers 600 € dons 260 € cotisations adhérents

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-363

sur la culture : développement des bibliothèques

Réunion du VENDREDI 21 AVRIL 2006

Réunie le vendredi 21 avril 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LOWY, LAFAY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

Sont excusés :

Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, TOURRET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Livre et lecture » de 417 700 € votée en 2006, un montant de 61 678,11 € pour le dossier « développement des bibliothèques » ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre du développement des bibliothèques, un montant global de subventions de 61 678,11 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération :

- * sur proposition du service technique de contrôle,

- * ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé selon le cas, par le comptable public ou le Maire ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

Annexe :

Communes	Objet de la subvention	Coût	Part Région	Part Etat	Part Département	Part commune
Commune de Hambye (Manche)	Achat de mobilier pour la médiathèque	15 727,82 €	7 863,82 €	/	1 572,04 €	6 291,96 €
Commune d'Argences (Calvados)	Aménagement, mobilier et informatisation de la bibliothèque	47 168,65 €	22 084,32 €	/	20 339 €	4 745,33 €
Commune d'Authie	Informatisation de la bibliothèque	7 426,94 €	3 713,47 €	/	1 312,47 €	2 401,00 €
Commune d'Ablon (Calvados)	Construction de la bibliothèque, achat de mobilier	50 671 €	25 000 €	/	20 000 €	5 671 €
Commune d'Ablon (Calvados)	Informatisation de la bibliothèque	6 033 €	3 016,50 €	/	/	3 016,50 €

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-364

sur la culture : diffusion audiovisuelle

Réunion du VENDREDI 21 AVRIL 2006

Réunie le vendredi 21 avril 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LOWY, LAFAY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

Sont excusés :

Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, TOURET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien à la diffusion audiovisuelle », un montant total de subventions de 110 900 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour le dossier présenté par le Centre International de Deauville ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

ANNEXE DIFFUSION AUDIOVISUELLE

Demandeurs	Nature du projet	Coût	Part CR	Part Etat	Part Départ.	Part Ville	Divers
Centre international de Deauville	8 ^{ème} festival du film asiatique de Deauville Dates : 8-12 mars 2006. Hommage à Chen Kaige.	315 000 €	5 000 €	/	/	/	105 000 € subventions diverses 70 000 € sponsoring 35 000 € insertion catalogue 30 000 € Village 70 000 € autofinancement
Association Café des images (Hérouville-Saint-Clair)	Opération Ciné-Kid. Table ronde sur le thème « Enfance et cinéma, la formation du jeune public » les 8-9 avril. Les coulisses du cinéma : rencontres avec des professionnels. Ciné-concerts. Rencontres de cinéma hispanique et latino-américain. Aide exceptionnelle pour le 10 ^{ème} anniversaire de Ciné-kid.	150 866 €	61 900 €	24 380 € DRAC 7 000 € ministère Education nationale	23 000 € Calvados	/	5 000 € partenaires privés 29 586 € Autofinancement
Centre Régional de Culture Ethnographique et Technique de Basse-Normandie (CRECET)	12 ^{ème} édition de la semaine du cinéma ethnographique. Thème : « Le corps ». Dates : du 27 novembre au 3 décembre 2006. Localisation : Caen (cinéma Lux)	41 300 €	23 000 €	/	/	/	3 000 € cinéma Lux 15 300 € autofinancement

Demandeurs	Nature du projet	Coût	Part CR	Part Etat	Part Départ.	Part Ville	Divers
Association du Festival du film de Cabourg	Prix de la Jeunesse	15 000 €	5 000 €	/	/	/	10 000 € autofinancement
Association du Festival du film de Cabourg	Journées européennes : tremplins de jeunes talents européens. Dates : 8-11 juin 2006	115 622 €	16 000 €	/	14 000 € Calvados	20 700 € ville de Cabourg	35 000 € Union européenne 7 500 € sponsoring 5 000 € contribution en nature 17 422 € autofinancement

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-365

sur l'action culturelle : modernisation des salles de cinéma

Réunion du VENDREDI 21 AVRIL 2006

Réunie le vendredi 21 avril 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LOWY, LAFAY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

Sont excusés :

Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, TOURRET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Audiovisuel et Cinéma » de 780 000 € votée en 2006, un montant de 95 909 € pour le dossier « Modernisation des salles de cinéma » ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre de la modernisation des salles de cinéma, un montant total de subventions de 95 909 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération :

- * sur proposition du service technique de contrôle,

- * ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats ou règlements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires visé, selon le cas, par l'expert comptable, le comptable public ou le Maire ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

ANNEXE : Modernisation des salles de cinéma

Demandeur	Nature du projet	Coût (HT)	Part CR	Part Etat	Part Départ.	Part Ville	Autres
SARL "cinéma Le Sélect" (Granville)	Réhabilitation du cinéma Le Sélect à Granville. Remise aux normes de sécurité des 3 salles.	950 000 €	95 000 €	446 500 € (CNC)	/	/	408 500 € autofinancement
Commune de Caumont-L'Eventé	Sonorisation de la salle des fêtes pour la projection de films dans le cadre du réseau Génériques	3 030 €	909 €	606 € (DRAC)	/	1 515 €	/

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-366

sur la culture : réutilisation des monuments historiques

Réunion du VENDREDI 21 AVRIL 2006

Réunie le vendredi 21 avril 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LOWY, LAFAY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

Sont excusés :

Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, TOURRET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Patrimoine » de 731 225 € votée en 2006, un montant de 5 582 € pour le dossier « Réutilisation des Monuments Historiques » ;
- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, une subvention de 5 582 € sous forme de fonds de concours à l'Etat pour la réalisation de la 3^{ème} tranche de restauration des peintures murales de l'église de Périers-sur-le-Dan ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-367

sur la coopération décentralisée : dérogation

Réunion du VENDREDI 21 AVRIL 2006

Réunie le vendredi 21 avril 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LOWY, LAFAY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

Sont excusés :

Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, TOURRET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de compléter la délibération n° 05-448 du 17 juin 2005, comme suit :
 - de déroger à la règle d'antériorité de la décision de la Région pour le dossier de l'Association « Ecoles Franco-Togolaises » (E.FRA.TO) de Lisieux pour la construction d'une école à Zanguera (Togo) ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-368

sur la coopération décentralisée

Réunion du VENDREDI 21 AVRIL 2006

Réunie le vendredi 21 avril 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LOWY, LAFAY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

Sont excusés :

Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, TOURRET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, moins une abstention (M. PINEL),

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre de la coopération décentralisée, un montant global de subventions de 9 000 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-369

sur les Droits de l'Homme

Réunion du VENDREDI 21 AVRIL 2006

Réunie le vendredi 21 avril 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LOWY, LAFAY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

Sont excusés :

Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, une contre (M. PINEL),

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre des Droits de l'Homme, un montant global de subventions de 40 000 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-370

sur la jeunesse et les sports : amélioration des équipements sportifs

Réunion du VENDREDI 21 AVRIL 2006

Réunie le vendredi 21 avril 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LOWY, LAFAY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

Sont excusés :

Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, TOURRET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Amélioration des équipements sportifs » de 3 000 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 233 000 €;
- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, un montant global de subventions de 233 000 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- de prévoir les modalités de paiements suivantes :
 - des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération :
 - * sur proposition du service technique de contrôle,
 - * ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par le comptable public ou le Maire ou par le comptable ou le Président de l'association ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-371

sur la jeunesse et les sports : aide aux clubs sportifs régionaux

Réunion du VENDREDI 21 AVRIL 2006

Réunie le vendredi 21 avril 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LOWY, LAFAY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

Sont excusés :

Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, TOURRET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Aide aux clubs régionaux » de 1 175 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 12 000 €;
- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, un montant total de subventions de 32 000 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-372

sur la jeunesse et les sports : aide au mouvement sportif

Réunion du VENDREDI 21 AVRIL 2006

Réunie le vendredi 21 avril 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LOWY, LAFAY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

Sont excusés :

Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de l'aide au mouvement sportif, un montant total de subventions de 89 100 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-373

sur la jeunesse et les sports : vie associative

Réunion du VENDREDI 21 AVRIL 2006

Réunie le vendredi 21 avril 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LOWY, LAFAY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

Sont excusés :

Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, TOURRET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de la vie associative, un montant total de subventions de 1 300 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-374

**sur l'aménagement du territoire : Etablissement Public Foncier de Normandie -
Opération « interface ville/port » - tranche 2005**

Réunion du VENDREDI 21 AVRIL 2006

Réunie le vendredi 21 avril 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LOWY, LAFAY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

Sont excusés :

Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Etablissement Public Foncier de Normandie » de 3 000 000 € votée en 2006, un dossier « interface ville/port », d'un montant de 131 660 €;
- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, une subvention de 131 660 € à l'Etablissement Public Foncier de Normandie, pour la démolition de 12 bâtiments vacants et la réalisation d'un diagnostic environnemental sur le site de la presqu'île portuaire Caennaise ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-375

sur la rénovation urbaine : Ville de Caen - création de logements sociaux hors site

Réunion du VENDREDI 21 AVRIL 2006

Réunie le vendredi 21 avril 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LOWY, LAFAY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

Sont excusés :

Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Opérations de rénovation urbaine » de 2 500 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 74 550 €, pour le programme de renouvellement urbain de la ville de Caen ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, à Caen Habitat, une subvention de 74 550 € (TVA 5,5 %), pour l'opération de restructuration d'un immeuble sis 33-35 rue Victor Lépine et 2 rue de la Touques, représentant 7,5 % de la dépense éligible sur un coût global estimé à 994 000 € TTC ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-376

sur le logement : réhabilitation de l'habitat privé

Réunion du VENDREDI 21 AVRIL 2006

Réunie le vendredi 21 avril 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LOWY, LAFAY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

Sont excusés :

Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Habitat privé » de 823 000 € votée en 2006, pour la politique régionale en faveur du logement, un dossier « travaux de réhabilitation de logements par des propriétaires bailleurs », d'un montant de 8 247 €;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, au titre du programme de réhabilitation de l'habitat privé, dans le cadre de la convention passée avec l'A.N.A.H., un montant global de subventions de 8 247 € conformément au tableau joint en annexe ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour les cinq dossiers déposés en 2005 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

**ANNEXE I
(CP du 21 avril 2006)**

Travaux de réhabilitation de logements par des propriétaires bailleurs

Nom et adresse du bénéficiaire	OPAH (localisation des logements)	Nombre de logements	Nombre de logements vacants depuis plus de 12 mois	Montant Dépenses Subventionnables	Aide de la Région sollicitée
M. Daniel COLETTE 50000 LE MESNIL ROUXELIN	Communauté de Communes de l'Agglomération Saint-Loise	1	0	25 838 €	1 292 € (5 %)
M. Gérard GEORGIU – 14000 CAEN	OPAH d'Hérouville- Saint-Clair	1	0	4 775 €	239 € (5 %)
Mme Rachel LAMORT – 50380 ST AUBIN DES PREAUX	Communauté de Communes du Pays Granvillais	1	0	56 840 €	2 841 € (5 %)
Mme Micheline LE COZANET – 14630 CAGNY	OPAH d'Hérouville- Saint-Clair	1	0	3 141 €	157 € (5 %)
M. Nicolas LEGAGNEUX – 50160 GUILBERVILLE	Communauté de Communes de l'Agglomération Saint-Loise	1	0	4 014 €	200 € (5 %)
M. Marc LENFANT 50400 GRANVILLE	Communauté de Communes du Pays Granvillais	1	0	41 967 €	2 098 € (5 %)
M. Jules LEMAINS 50400 GRANVILLE	Communauté de Communes du Pays Granvillais	1	0	28 411 €	1 420 € (5 %)

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-377

sur le logement : réhabilitation de l'habitat privé - aides aux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

Réunion du VENDREDI 21 AVRIL 2006

Réunie le vendredi 21 avril 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LOWY, LAFAY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

Sont excusés :

Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, TOURRET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Suivi – animation d'opérations visant au développement local » de 200 000 € votée en 2006, pour la politique régionale en faveur du logement, un dossier « Etude et suivi-animation des OPAH », d'un montant de 51 440 €;

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, au titre du programme de réhabilitation de l'habitat privé, un montant global de subventions de 51 440 €, réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour les dossiers déposés en 2005 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

Annexe

(CP du 21 Avril 2006)

REHABILITATION DE L'HABITAT PRIVE

BENEFICIAIRE	OPERATION	CONCLUSION ÉTUDE PREALABLE	COUT SUBVENTIONNABL	AIDE REGIONALE SOLLICITEE
			E TTC	
Communauté de Communes des Pays d'Exmes, Mortrée et du Merlerault	Suivi-animation de l'OPAH confiée à l'ARIM des Pays Normands	Réhabilitation de 210 logements sur trois ans dont : - - 140 logements de propriétaires-occupants ; - - 60 logements de propriétaires bailleurs privés ; - - 10 logements locatifs communaux.	99 050 €	14 857 € (15%)
Communauté de Communes du Pays de Camembert et de Gacé	Suivi-animation de l'OPAH confiée à l'ARIM des Pays Normands	Réhabilitation de 210 logements sur trois ans dont : - 120 logements de propriétaires-occupants ; - 80 logements de propriétaires bailleurs privés ; - 10 logements locatifs communaux.	95 020 €	14 253 € (15%)
Communauté de Communes du Val de Saire	Suivi-animation de l'OPAH confiée à l'ARIM des Pays Normands	Réhabilitation de 280 logements sur trois ans dont : - 185 logements de propriétaires-occupants ; - 85 logements de propriétaires bailleurs privés ; - 10 logements locatifs communaux.	66 165 €	9 925 € (15%)
Communauté de Communes du Pays de Livarot	Suivi-animation de l'OPAH confiée à Habitat et Développement du Calvados	Réhabilitation de 175 logements sur trois ans dont : - 110 logements de propriétaires-occupants ; - 65 logements de propriétaires bailleurs privés.	82 703 €	12 405 € (15%)

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-378

sur la santé et le handicap : actions en faveur des personnes handicapées

Réunion du VENDREDI 21 AVRIL 2006

Réunie le vendredi 21 avril 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LOWY, LAFAY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

Sont excusés :

Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Aide individuelle aux personnes handicapées » de 210 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 10 771,52 €;

- d'attribuer sur le chapitre 904 du Budget de la Région, un montant global de subventions de 10 771,52 € réparti conformément aux tableaux joints en annexes I et II ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- * pour l'acquisition de matériel et l'adaptation des logements dans le département du Calvados, les modalités de paiement seront détaillées dans une convention spécifique ;

- * pour l'acquisition de matériel, le paiement sera effectué en une seule fois sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) ;

- * pour l'adaptation des logements, des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur présentation :

- pour les particuliers : des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s),

- pour les bailleurs : d'un récapitulatif des dépenses acquittées précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé par l'expert-comptable ou le comptable public. A l'appui de chaque demande de versement, le bénéficiaire présentera à la Région une copie des factures acquittées non encore transmises ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ces dossiers ;

- de modifier la délibération n° 06-179 du 24 février 2006 comme suit :

- la subvention de 599,85 € initialement attribuée à Monsieur Romain LECLERC, pour l'achat d'un tricycle à moteur, est versée à ses parents, M. ou Mme LECLERC Jean-Luc, domiciliés 16 bis rue des Fosses à Saint-Lô (Manche) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-379

sur la santé : humanisation des maisons de retraite

Réunion du VENDREDI 21 AVRIL 2006

Réunie le vendredi 21 avril 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LOWY, LAFAY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

Sont excusés :

Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Actions sanitaires » de 5 870 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 54 960 € pour l'humanisation des maisons de retraite ;

- d'attribuer sur le chapitre 904 du Budget de la Région, une subvention de 54 960 € à l'E.H.P.A.D « les Epicéas » à TINCHEBRAY (Orne), soit 10 % de la dépense subventionnable, pour l'humanisation de 12 lits de la maison de retraite de Tinchebray ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations, sur proposition du service technique de contrôle ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ce dossier ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-380

sur le soutien aux actions de solidarités

Réunion du VENDREDI 21 AVRIL 2006

Réunie le vendredi 21 avril 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LOWY, LAFAY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

Sont excusés :

Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 934 du Budget de la Région, pour un montant total de 5 050 € au titre du soutien exceptionnel de la Région aux actions de solidarités, les subventions suivantes :

- 500 € à l'Association des Soins Palliatifs du Sud-Manche, pour la formation des bénévoles d'accompagnement de fin de vie en unité ou équipe de soins palliatifs dans les différents établissements hospitaliers du Sud-Manche,

- 500 € à l'Association des Soins Palliatifs du Centre-Manche, pour le recrutement, la formation et l'encadrement des bénévoles dans l'accompagnement et le soutien des personnes en fin de vie dans les Centres Hospitaliers de Saint-Lô et de Coutances,

- 250 € à l'association « Ensemble », pour l'organisation d'une fête interculturelle le 20 mai 2006, autour du thème « Argentan fête sa diversité »,

- 800 € à l'UNAFAM, pour l'organisation le 16 mai 2006 à Caen, d'une conférence sur le thème « Quoi de neuf dans la prise en charge du patient psychotique ? »,

- 1 500 € à HOPE (Hospital Organisation of Pedagogues in Europe), pour l'organisation à Lisieux, du 10 au 13 mai 2006, du 3^{ème} séminaire européen autour de la scolarité des enfants et adolescents malades,

- 1 500 € au Service de Polycopie des Etudiants des Professions de Santé de Caen (Association des Etudiants en Médecine de Caen), pour l'organisation le 21 avril 2006 au Centre des Congrès de Caen, d'une journée de sensibilisation à la prise en charge des personnes en situation de handicap ;

• de déroger au principe d'antériorité de la décision pour ce dernier dossier ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-381

sur l'environnement : Parcs Naturels et Sites - Parc Naturel Régional du Perche

Réunion du VENDREDI 21 AVRIL 2006

Réunie le vendredi 21 avril 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LOWY, LAFAY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

Sont excusés :

Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, TOURRET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AE « Parcs Naturels et Sites » de 2 535 000 € votée en 2006, un montant de 47 500 € pour le dossier « Parc Naturel Régional du Perche » ;

- sur l'AP « Parcs Naturels et Sites » de 1 100 000 € votée en 2006 un montant de 13 000 € pour le dossier « Parc Naturel Régional du Perche » ;

- d'attribuer au Parc Naturel Régional du Perche, les subventions suivantes :

* sur le chapitre 937 du Budget de la Région

- 7 500 € pour conforter la boutique et l'espace gourmand,
- 1 000 € pour la charte de qualité du bâti du Perche,
- 9 000 € pour les outils d'aide à la qualité architecturale, environnementale et énergétique,
- 2 500 € pour l'actualisation de la liste de la flore vasculaire du territoire du PNR,
- 2 000 € pour les salons, la publicité et la promotion du Parc,
- 1 000 € pour la formation du réseau OTSI,
- 15 000 € pour la Lettre du Parc,
- 2 000 € pour la communication institutionnelle,
- 3 000 € pour le Printemps musical du Perche 2006,
- 2 500 € pour l'accompagnement des pratiques musicales dans le Perche,
- 2 000 € pour le soutien aux initiatives culturelles du territoire,
- 6 000 € pour des publications sur le patrimoine du Perche ;

* sur le chapitre 907 du Budget de la Région

- 13 000 € pour les aménagements extérieurs et les travaux de valorisation à Courboyer ;

- de prévoir les modalités de paiements suivantes :

- des acomptes pourront être versées en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées sous réserve de la production des pièces réglementaires, d'un récapitulatif des dépenses certifié par le comptable public ou signé du président, ou sur présentation des factures acquittées par le fournisseur. Le solde sera versé au vu des pièces justificatives sus-visées ;

- de déroger à la règle de la prescription quadriennale et d'autoriser le versement de la subvention de 6 097,96 € (40 000 F) attribuée par délibération n° 99-468 du 16 juillet 1999 au Parc Naturel Régional du Perche pour l'Aménagement du site de la Lambonnière à Pervençères ;

- de modifier la délibération n°05-668 du 16 septembre 2005 comme suit :

- les subventions de 4 000 € et de 2 000 €, attribuées respectivement à la Fédération des Amis du Perche et aux éditions Proverbe, pour des publications sur le patrimoine du Perche sont annulées, ce dossier faisant l'objet d'une nouvelle attribution ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-382

sur l'environnement : politique de l'eau et des risques

Réunion du VENDREDI 21 AVRIL 2006

Réunie le vendredi 21 avril 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LOWY, LAFAY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

Sont excusés :

Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Eau et Risques » de 2 200 000 € votée en 2006, un montant global de 73 258,36 € dont :

- 18 841 € pour le dossier « SAGE »,

- 54 417,36 € pour le dossier « Restauration des cours d'eau » ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

* sur le chapitre 907 du Budget de la Région

au titre du dossier « SAGE »

- 10 391 € à l'Association BS2A pour la réalisation d'une étude préalable à un contrat de restauration-entretien des cours d'eau du Beuvron, du Lair et de l'Airon,

- 8 000 € à la Communauté de Communes de Ducey (50) pour un programme complémentaire de restauration et d'entretien des cours d'eau du bassin versant de l'Oir,

- 450 € à Villers-Bocage Intercom pour la réalisation d'une étude préalable à un programme de restauration des affluents de la Seulles,

au titre du dossier « Restauration des cours d'eau »

- 26 620 € au Syndicat Mixte des Bassins versants des côtières granvillais pour la réalisation des tranches 2005 et 2006 de son programme pluriannuel de restauration de cours d'eau,

- 4 017,36 € au Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Douve pour la réalisation d'une étude préalable à un programme pluriannuel de restauration de cours d'eau,

- 19 370 € à la Communauté de communes du canton de Lessay pour la 2^{ème} tranche de son programme de restauration de cours d'eau sur les communes périphériques du bassin de l'Ay,

- 1 410 € à l'Association Départementale des Piégeurs et Déterreurs du Calvados pour la 2^{ème} tranche de son programme de piégeage de ragondins et rats musqués,

* sur le chapitre 937 du Budget de la Région

- 2 080 € à l'Association BS2A pour la dernière phase de l'étude de suivi et d'évaluation de l'impact des aménagements de l'Oir ;

- de modifier la délibération 05-914 du 21 novembre 2005 comme suit :

- la subvention de 9 896 € accordée à la Communauté de communes du canton de Lessay pour la 2^{ème} tranche de son programme de restauration de cours d'eau sur les communes périphériques du bassin de l'Ay est annulée, ce dossier faisant l'objet d'une nouvelle attribution ;

- de déroger :

- à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour les dossiers de Villers-Bocage Intercom, du Syndicat Mixte des Bassins versants des côtiers granvillais, du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Douve et de la Communauté de communes du canton de Lessay ;

- à la règle de la prescription quadriennale et d'autoriser le versement de la subvention de 19 884,68 € accordée à l'Association Syndicale d'Agon-Coutainville centre, par délibération n° 01-389 du 15 juin 2001, pour le rehaussement de l'épi au sud de la cale et le rechargement en sable associé ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération au prorata des dépenses réalisées :

- * sur proposition du service technique de contrôle,

- * ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-383

sur l'environnement : énergie, air et déchets

Réunion du VENDREDI 21 AVRIL 2006

Réunie le vendredi 21 avril 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LOWY, LAFAY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

Sont excusés :

Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, TOURRET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Energie, Air et Déchets » de 2 000 000 € votée en 2006, un montant de 17 629 € pour le dossier « Energies Renouvelables » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 907 du Budget de la Région, au titre du dossier « Energies Renouvelables », les subventions suivantes :

- 12 626 € aux bénéficiaires de la prime régionale, figurant dans le tableau joint en annexe 1, pour l'installation de chauffe-eau solaires,

- 5 003 € aux bénéficiaires, figurant à l'annexe 2, pour la production d'eau chaude sanitaire ;

- de déroger au principe d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour le dossier de Monsieur Lionel MARIE, pour une subvention à l'installation d'un chauffe-eau solaire ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées :

- * sur proposition du service technique de contrôle,

- * ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert-comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-384

sur l'environnement : patrimoine naturel

Réunion du VENDREDI 21 AVRIL 2006

Réunie le vendredi 21 avril 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LOWY, LAFAY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

Sont excusés :

Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer, sur le chapitre 937 du Budget de la Région les subvention suivantes :

- 15 000 € au Conservatoire Botanique National de Brest pour réaliser les actions de la convention pluriannuelle d'objectifs 2006,

- 10 000 € au Conservatoire Fédératif des Espaces Naturels pour réaliser les actions de la convention pluriannuelle d'objectifs 2006,

- 5 000 € au CPIE du Cotentin pour les suivis batrachologiques en Basse-Normandie ;

• de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour le dossier du Conservatoire Botanique National de Brest ;

• d'autoriser le Président à signer :

- la déclinaison 2006 des Conventions Pluriannuelles d'Objectifs 2006-2008 entre :

• la Région Basse-Normandie et le Conservatoire Botanique National de Brest,

• la Région Basse-Normandie et le Conservatoire Fédératif des Espaces Naturels ;

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-385

sur l'environnement : développement durable

Réunion du VENDREDI 21 AVRIL 2006

Réunie le vendredi 21 avril 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LOWY, LAFAY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

Sont excusés :

Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, TOURRET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer, sur le chapitre 937 du Budget de la Région les subvention suivantes :

- 5 000 € à l'association Respect © pour la cotisation 2006 de la Région Basse-Normandie,

- 20 000 € au GRAINE Basse-Normandie pour réaliser les actions de cette convention pluriannuelle d'objectifs 2006,

• de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour le dossier du GRAINE ;

• d'autoriser le Président à signer :

- la déclinaison 2006 de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2006-2008 entre la Région Basse-Normandie et le Groupement Régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (GRAINE) ;

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-386

sur l'agriculture : désaffectations sur AP et AE

Réunion du VENDREDI 21 AVRIL 2006

Réunie le vendredi 21 avril 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LOWY, LAFAY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

Sont excusés :

Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter, conformément aux tableaux joints en annexe :

* pour l'année 2003 :

- sur l'APC de 4 338 024,98 € votée en 2003, pour le développement économique des exploitations agricoles, plusieurs dossiers d'un montant total de 124 375,90 €

- sur l'APC de 2 337 236,94 € votée en 2003, pour l'emploi agricole, plusieurs dossiers d'un montant total de 245 742,50 €

- sur l'APC de 3 134 788,50 € votée en 2003, pour l'aménagement de l'espace de production, plusieurs dossiers d'un montant total de 53 316,99 €

- sur l'APN de 3 134 788,50 € votée en 2003, pour l'aménagement de l'espace de production, un dossier d'un montant de 50 000 €

- sur l'APN de 524 038 € votée en 2003, pour les études et la maîtrise de la qualité, un dossier d'un montant de 80 250 €

* pour l'année 2004 :

- sur l'AP de 528 522,86 € votée en 2004, pour l'agriculture, un dossier d'un montant de 17 875 €

- sur l'APN de 483 226 € votée en 2004, pour les études et la maîtrise de la qualité, un dossier d'un montant de 15 763 €

- sur l'AE de 1 649 621,56 € votée en 2004, pour l'agriculture, plusieurs dossiers d'un montant total de 1 060,71 €

* pour l'année 2005 :

- sur l'AE de 623 901,22 € votée en 2005, pour l'aménagement rural, plusieurs dossiers d'un montant total de 46 956,82 €;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-387

sur l'agriculture : démarches qualité et appui aux filières -grandes filières - élevage bovin (fonctionnement)

Réunion du VENDREDI 21 AVRIL 2006

Réunie le vendredi 21 avril 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LOWY, LAFAY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

Sont excusés :

Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, TOURET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 8 000 € à l'Association de la Ferme Expérimentale de la Blanche Maison, pour l'organisation de la deuxième édition des Prairiales 2006 dans la Manche ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-388

**sur l'agriculture : démarches qualité et appui aux filières - grandes filières - production
légumière et horticole (investissement)**

Réunion du VENDREDI 21 AVRIL 2006

Réunie le vendredi 21 avril 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LOWY, LAFAY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

Sont excusés :

Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Démarches qualité et appui aux filières » de 1 100 000 € votée en 2006, un dossier « Grandes filières » d'un montant de 1 443,50 €;
- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, une subvention de 1 443,50 € à Mme Chantal CASTEL à Verson (Calvados), pour l'isolation thermique d'un bâtiment de stockage de pommes de terre ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-389

sur l'agriculture : démarches qualité et appui aux filières - grandes filières - agriculture biologique (investissement)

Réunion du VENDREDI 21 AVRIL 2006

Réunie le vendredi 21 avril 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LOWY, LAFAY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

Sont excusés :

Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, TOURET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Démarches qualité et appui aux filières » de 1 100 000 € votée en 2006, un dossier « Grandes filières » d'un montant de 24 053 €;
- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, à divers bénéficiaires, un montant total de 24 053 € d'aides aux investissements en agriculture biologique ;
- de prévoir les modalités de paiement suivantes :
 - les aides sont accordées sur la base des pourcentages et des montants subventionnables conformément au tableau joint en annexe,
 - des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-390

**sur l'agriculture : installation, emploi agricole et études - installation et emploi agricole
- promotion de l'installation et du salariat (fonctionnement)**

Réunion du VENDREDI 21 AVRIL 2006

Réunie le vendredi 21 avril 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LOWY, LAFAY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

Sont excusés :

Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, TOURET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Promotion de l'installation et du salariat » de 1 100 000 € votée en 2006, un dossier « Installation, emploi agricole et études » d'un montant de 165 195 €;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, pour financer l'activité du répertoire Départ - Installation de Basse-Normandie en 2006, l'action restant, dans sa conduite, sa présentation et ses comptes-rendus, de nature régionale et co-signée par les intervenants, les subventions suivantes :

- 49 950 € à l'ADASEA du Calvados,

- 63 765 € à l'ADASEA de la Manche,

- 51 480 € à l'ADASEA de l'Orne ;

- d'autoriser le CNASEA à verser 1 674,07 € pour l'aide au contrat de parrainage, conformément à l'annexe jointe à partir du crédit certifié disponible par le payeur du CNASEA ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-391

**sur l'agriculture : installation, emploi agricole et études - installation et emploi agricole
- soutien aux solidarités et aide à l'emploi durable (fonctionnement)**

Réunion du VENDREDI 21 AVRIL 2006

Réunie le vendredi 21 avril 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LOWY, LAFAY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

Sont excusés :

Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre du soutien aux solidarités et des aides à l'emploi durable, une subvention de 2 500 € au GAEC 2000 à Commes (Calvados), pour la création d'un emploi d'ouvrier agricole polyvalent ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-392

sur l'agriculture : installation, emploi agricole et études - études et actions exceptionnelles - actions exceptionnelles (fonctionnement)

Réunion du VENDREDI 21 AVRIL 2006

Réunie le vendredi 21 avril 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LOWY, LAFAY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

Sont excusés :

Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, TOURET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre des actions exceptionnelles, une subvention de 66 120,27 € à l'AFSSA, site de Dozulé, pour l'application de la convention 92.54 pour l'année 2005 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-393

sur l'agriculture : aménagement rural - soutenir la filière équine (investissement)

Réunion du VENDREDI 21 AVRIL 2006

Réunie le vendredi 21 avril 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LOWY, LAFAY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

Sont excusés :

Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, TOURRET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Aménagement rural » de 2 700 000 € votée en 2006, un dossier « Soutenir la filière équine», d'un montant de 2 600 €;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, une subvention de 2 600 € à Mme Isabelle JUSSIAUX à Falaise (Calvados), pour l'aménagement d'une carrière et d'un sol de manège ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- l'aide est accordée sur la base du pourcentage et du montant subventionnable conformément au tableau joint en annexe,

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur (s) ou sur visa du service technique de contrôle, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-394

sur l'agriculture : aménagement rural - soutien à la filière équine (fonctionnement)

Réunion du VENDREDI 21 AVRIL 2006

Réunie le vendredi 21 avril 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LOWY, LAFAY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

Sont excusés :

Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, TOURRET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Aménagement rural » de 500 000 € votée en 2006, un dossier « Aménagement rural » d'un montant de 20 072,98 €;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

*Sur « Autorisation d'Engagement » :

- 20 072,98 € à l'AFSSA, pour l'étude sur la biologie de la larve L3 infestante des strongles gastro-intestinaux des chevaux (3^{ème} année),

* Hors « Autorisation d'Engagement » :

- 901 € à Equisol Socavente SARL (Saint-Lô, Manche), pour sa présence au salon du cheval de Paris 2005,

- 2 000 € à GSC Vans Théault (Lisieux, Calvados), pour sa présence au salon du cheval de Paris 2005,

- 71 € au Syndicat mixte de l'hippodrome de Deauville, pour la cotisation 2006,

- 15 210 € à divers bénéficiaires sur la base de 234 € par jument, pour les primes aux animaux qualifiés au concours national de Grosbois, conformément à l'annexe jointe ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour les dossiers Equisol Socavente SARL et GSC Vans Théault ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-395

sur l'agriculture : aménagement rural - conforter les activités agricoles par un soutien aux activités périphériques - transformation locale, commercialisation des produits fermiers, marchés locaux, produits de qualité (investissement)

Réunion du VENDREDI 21 AVRIL 2006

Réunie le vendredi 21 avril 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LOWY, LAFAY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

Sont excusés :

Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, TOURRET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Aménagement rural » de 2 700 000 € votée en 2006, un dossier « transformation locale et produits de qualité, marchés locaux, produits fermiers » d'un montant de 32 213 €;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 2 513 € à la SNC Sylvain HARDEL à La Haye Bellefonds (Manche), pour l'achat d'une cellule frigorifique (taux d'aide 20 %),

- 2 216 € à Mme Sylvie PRONOST à Tessy-sur-Vire (Manche), pour l'aménagement d'un local d'abattage (taux d'aide 30 %),

- 27 484 € à Mme Valérie NERAUX à Huisnes-sur-Mer (Manche), pour son projet de transformation et de commercialisation de produits fermiers, selon les taux définis ci-après (la répartition entre les lignes est donnée à titre indicatif) :

Investissements	Montant en € HT	Taux d'aide	Montant d'aide
Construction et aménagement du bâtiment	67 059	0,27 *	18 106
Aménagement (four) et équipement de l'atelier transformation boulangère	23 576	0,3	7 073
Matériel pour la commercialisation	11 525	0,2	2 305
Total	102 160	/	27 484

* Le bâtiment sera utilisé aux 2/3 pour la transformation et à 1/3 pour la commercialisation. Le taux d'aide a donc été calculé de la façon suivante : $2/3 \times 0,30 + 1/3 \times 0,20 = 0,27$

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-396

sur l'agriculture : Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole (PMPOA)

Réunion du VENDREDI 21 AVRIL 2006

Réunie le vendredi 21 avril 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LOWY, LAFAY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

Sont excusés :

Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, TOURRET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de prendre les dossiers de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de l'Orne et les dossiers de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de la Manche sur le quota de la Région au nom des collectivités publiques (Etat, Région, Département) ;

- d'affecter sur l'AP « Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole » de 1 300 000 € votée en 2006, un dossier « PMPOA » d'un montant de 489 205,15 €;

- d'attribuer sur le chapitre 907 du Budget de la Région, les subventions suivantes, conformément aux tableaux joints en annexe :

- 116 513 € pour la mise en conformité de bâtiments d'élevage des 17 dossiers de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de l'Orne,

- 372 692,15 € pour la mise en conformité de bâtiments d'élevage des 46 dossiers de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de la Manche ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes : des acomptes pourront être versés en cours d'exécution de l'opération au prorata des dépenses réalisées, sous réserve de la production des pièces réglementaires et sur proposition du service technique de contrôle ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-397

sur l'agriculture : Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage (PMBE)

Réunion du VENDREDI 21 AVRIL 2006

Réunie le vendredi 21 avril 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LOWY, LAFAY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

Sont excusés :

Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, TOURRET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 2 à la convention de mandat du 5 décembre 2005 relative à la gestion en paiement associé par l'OFIVAL du plan de modernisation des exploitations d'élevage bovin, ovin et caprin, joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-398

sur le personnel de la Région : mission d'assistance technique

Réunion du VENDREDI 21 AVRIL 2006

Réunie le vendredi 21 avril 2006, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LOWY, LAFAY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

Sont excusés :

Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, TOURRET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de confier au physicien spécialiste de la Recherche et de la Technologie chargé de la mission « ASCLEPIOS », une nouvelle mission d'assistance technique dans le cadre du projet de création d'une association autour de la thématique Hadronthérapie et de la mise en place d'une équipe de recherche en radiobiologie à Caen. Cette mission confiée, pour une durée d'un an, prendra effet le 1^{er} mai 2006 et sera rémunérée à raison de 2 300 € bruts mensuels et les dépenses liées aux frais de déplacement seront remboursées sur production de mémoires justificatifs dans la limite annuelle de 11 525 €;

- d'imputer les crédits correspondants sur le chapitre 930 du Budget de la Région ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-399

sur la promotion de la Région : soutien aux manifestations sportives

Réunion du VENDREDI 21 AVRIL 2006

Réunie le vendredi 21 avril 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LOWY, LAFAY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

Sont excusés :

Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, TOURRET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du soutien aux manifestations sportives, pour un montant total de 36 500 € les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Lions Club de Falaise	Organisation de la 9ème édition des Courses des Tulipes le dimanche 23 avril 2006	1 500,00 €
Union Sportive Ouvrière de Mondeville Tennis de Table	Organisation de la soirée d'attribution du titre de championne de France Pro A de Tennis de Table le 30 mai 2006	3 000,00 €
Cabourg Basket	Organisation en avril 2006 d'un Tournoi International Minimes Filles de Basket Ball à Cabourg	1 000,00 €
Etoile Sportive Torignaise Tennis de Table	Organisation en avril 2006 d'un tournoi de Tennis de Table ouvert à des jeunes scolarisés en Institut Médico-Educatif	1 000,00 €
Société Sirius Evènements	Organisation de la Semaine Internationale de la Voile de Deauville du 07 au 11 juin 2006	30 000,00 €

• de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour les associations « Cabourg Basket » et « Etoile Sportive Torignaise Tennis de Table » ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-400

sur l'action culturelle : soutien aux manifestations culturelles

Réunion du VENDREDI 21 AVRIL 2006

Réunie le vendredi 21 avril 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LOWY, LAFAY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

Sont excusés :

Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, TOURRET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du soutien aux manifestations culturelles, la subvention suivante :

Bénéficiaire	Manifestation	Subvention
Comité Coutançais d'Action Culturelle	Promotion de la Région sur des supports médias à l'occasion de Jazz sous les Pommiers	6 800,00 €

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-401

sur la promotion de la Région : annulation de subvention

Réunion du VENDREDI 21 AVRIL 2006

Réunie le vendredi 21 avril 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LOWY, LAFAY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

Sont excusés :

Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier la délibération n° 06-308 du 24 mars 2006 comme suit :

- la subvention de 2 000 € accordée à l'Association Lezardus pour l'organisation le 13 avril 2006 du 11ème Carnaval Etudiant de Caen est annulée ; cette manifestation n'ayant pas eu lieu ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-402

sur la promotion de la Région : soutien aux actions de solidarité

Réunion du VENDREDI 21 AVRIL 2006

Réunie le vendredi 21 avril 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LOWY, LAFAY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

Sont excusés :

Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre des actions de solidarité, pour un montant total de 5 500 € les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Association Ouistrehamaise Mémoire 39-45	Organisation de rencontres concernant le devoir de mémoire dans les collèges, lycées et collectivités de Basse-Normandie	500,00 €
Association des combattants, prisonniers et mobilisés de la guerre 1939/1945 de la commune de Savigny	Acquisition d'un drapeau pour les anciens combattants	500,00 €
Union Départementale - Comité Départemental des Combattants Volontaires de la Résistance du Calvados	Organisation de différentes manifestations menées au cours de l'année 2006 concernant le devoir de mémoire notamment dans les lycées	3 500,00 €
Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie-Maroc-Tunisie Comité du Val de Saire	Acquisition d'un drapeau pour les anciens combattants	500,00 €
Association des Anciens Combattants Section de Mesnil-Rogues	Acquisition d'un drapeau pour les anciens combattants	500,00 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-403

sur la promotion de la Région : soutien aux opérations d'animation locale

Réunion du VENDREDI 21 AVRIL 2006

Réunie le vendredi 21 avril 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LOWY, LAFAY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

Sont excusés :

Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer au titre du soutien aux opérations d'animation locale, pour un montant total de 12 500 € les subventions suivantes :

* sur le chapitre 933 du Budget de la Région :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Société "Normandie Spectacles"	Organisation d'une animation musicale itinérante en Basse-Normandie durant la période estivale 2006	1 500,00 €
Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen	Organisation des 75 ans d'aviation à l'aéroport de Caen-Carpique les 26, 27 et 28 mai 2006	5 000,00 €

* sur le chapitre 939 du Budget de la Région :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Concours Foire et Expositions de Lisieux-Pays d'Auge	Promotion et communication de la Foire Nationale de Lisieux-Pays d'Auge	3 000,00 €
Comité de la Foire Exposition Nationale d'Argentan	Organisation de la Foire "Quasimodo" à Argentan en 2006	3 000,00 €

• de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour dossier de l'Association « Concours Foire Expositions de Lisieux-Pays d'Auge » ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-404

sur la promotion de la Région : soutien à l'organisation de congrès, forums et colloques

Réunion du VENDREDI 21 AVRIL 2006

Réunie le vendredi 21 avril 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LOWY, LAFAY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

Sont excusés :

Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre des congrès, forums et colloques, pour un montant total de 5 110 € les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Comité d'Organisation des Mycologiades Internationales de Bellême	Organisation des Journées Mycologiques Internationales de Bellême du 05 au 09 octobre 2006	1 000,00 €
Association "Equipements Techniques Energies"	Organisation du 35ème Congrès National de l'association du 09 au 14 juillet 2006 au Lycée Technique Gabriel d'Argentan	2 200,00 €
Union Syndicale des Magistrats	Organisation du Congrès National de l'Union Syndicale des Magistrats du 20 au 22 octobre 2006 au Centre des Congrès de Caen	1 910,00 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-405

sur la promotion de la Région : Association Normandie Mémoire

Réunion du VENDREDI 21 AVRIL 2006

Réunie le vendredi 21 avril 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LOWY, LAFAY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

Sont excusés :

Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer, au titre de la promotion de la Région, sur le chapitre 933 du Budget de la Région, à l'Association Normandie Mémoire, les subventions suivantes :

- 9 445,20 € pour l'organisation du Concours National de la Résistance et de la Déportation, sur le thème « Résistance et Monde Rural »,

- 10 000 € pour la création d'un diorama, maquette accompagnée d'un montage audiovisuel, afin de présenter « dynamiquement » le rôle des Liberty Ships sur les plages de Normandie, dans le cadre de l'aménagement du « Liberty Ship D.Day Museum » à San Francisco (Etats-Unis) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-406

sur l'exercice de mandats spéciaux

Réunion du VENDREDI 21 AVRIL 2006

Réunie le vendredi 21 avril 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LOWY, LAFAY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

Sont excusés :

Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, TOURRET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer les mandats spéciaux repris en annexe ;
- de prendre en charge les frais de transport et de procéder au remboursement éventuel des frais de repas et de nuitée sur la base des dépenses réellement engagées dans le cadre de ce mandat ;
- de prélever les crédits correspondants sur le chapitre 934 du Budget de la Région ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REPRESENTATIONS DU MOIS DE MARS 2006

Nom	Date	Objet	Lieu
M. SOUBIEN, Mmes CAUCHY et HEURGUIER	7 et 8 mars 2006	Etude des dispositifs régionaux innovants d'insertion et de formation professionnelle - Région Nord-Pas-de-Calais	Lille

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-407

sur les marchés

Réunion du VENDREDI 21 AVRIL 2006

Réunie le vendredi 21 avril 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LOWY, LAFAY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

Sont excusés :

Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, TOURRET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

I - Autorisations de signatures

- d'attribuer les marchés aux maîtres d'œuvre proposés, sur avis de la Commission Jury ou du Jury de Concours du Conseil Régional ;
- d'autoriser le Président et les mandataires, en application de leur convention de mandat respective, à signer les marchés, avenants et décisions de poursuivre, ainsi que tous les actes s'y rapportant ;

II - Autorisation de lancements de consultations

- d'autoriser le Président à lancer les consultations en application des articles 26 à 30 du Code des Marchés Publics, de l'article 74 dudit Code pour les prestations de maîtrise d'œuvre ne relevant pas des monuments historiques, et de l'article 35-III-4° du Code des Marchés Publics, lorsque les prestations de maîtrise d'œuvre relèvent de la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques ;
- d'autoriser les mandataires à lancer les consultations, objet de leur convention de mandat respective, en application des mêmes articles ;
- d'autoriser le Président et les mandataires à relancer les consultations en cas d'Appel d'Offres infructueux ;
- d'imputer les crédits correspondants sur les chapitres du budget de la Région précisés dans l'annexe technique ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

ANNEXE TECHNIQUE

I - Autorisation de signature

I.1 MARCHES

Mandataire	Département	Objet du marché	Nature prestation	Lot	Attributaire	Imputation	Montant €HT
Sans objet PATRIMOINE	14	création d'une nouvelle production d'eau chaude à l'Hôtel de Région et changement d'une chaudière	Travaux	Lot 1 – Plomberie	CAPS - 14061	903	25 120.99
				Lot 2 – Chauffage	FOURCHARD 14760	903	19 195.30
ICADE G3A	14	Restructuration du service de restauration au lycée Paul Cornu à LISIEUX	Travaux	1 – maçonnerie – démolitions	CHRETIEN – 14120 MONDEVILLE	902	124 980.00
				2 – couverture – étanchéité	SMAC – 14120 MONDEVILLE	902	29 384.60
				5 – plafonds suspendus	LEGOUPIL – 14123 IFS	902	38 215.76
				7 – peinture	GM RIVIERE – 76000 ROUEN	902	25 421.38
ICADE G3A	14	Restructuration du service de restauration au lycée Paul Cornu à LISIEUX	Travaux	3 – menuiseries extérieures aluminium	GUERIN DANIEL – 11470 REVIERS	902	30 144.25
				8 - électricité	DALIGAULT – 14650 CARPIQUET	902	75 185.72
				10 – équipement de cuisine, self, laverie	FOUBERT – 14500 VIRE	902	137 170.87
				11 – équipements frigorifiques	GOUVILLE – 14760 Bretteville/odon	902	47 139.00

Mandataire	Département	Objet du marché	Nature prestation	Lot	Attributaire	Imputation	Montant €HT
ICADE G3A	14	Construction d'une salle polyvalente et aménagement d'espaces extérieurs au lycée Arcisse de Caumont à BAYEUX	Travaux	1- gros œuvre	LECONTE – 14370 ARGENCES	902	156 487.85
				2 – charpente métallique	OMS PRODUCTION – 35235 THORIGNE FOUILLARD	902	21 816.00
				3 – couverture étanchéité	SEB – 14130 VILLERS BOCAGE	902	28 909.68
				4 - bardage	FOUCAULT - 14760 Bretteville / Odon	902	67 086.99
				5 – menuiseries extérieures aluminium	LECARDONNEL – 50570 CARANTILLY	902	8 975.95
				6 – serrurerie	GUERIN DANIEL – 14470 REVIERS	902	94 782.00
				7 – menuiseries intérieures	LA FRATERNELLE – 14100 LISIEUX	902	55 101.59 compris option n° 1
				8 – plâtrerie sèche	CIP – 14760 Bretteville / Odon	902	14 207.56
				9 – plafonds suspendus	MICHEL MARIE – 61120 VIMOUTIERS	902	3 561.74
				10 – chauffage plomberie ventilation	FOUCHARD – 14760 Bretteville / Odon	902	83 140.10
				11 – électricité – courants faibles – courants forts	LEVEQUE – 50000 ST LO	902	26 700.88

Mandataire	Département	Objet du marché	Nature prestation	Lot	Attributaire	Imputation	Montant €HT
ICADE G3A	14	Construction d'une salle polyvalente et aménagement d'espaces extérieurs au lycée Arcisse de Caumont à BAYEUX	Travaux	12 – carrelage – faïence	AGUILAR – 50410 PERCY	902	12 149.21
				13 – peinture	RD PEINTURE – 50180 ST GILLES	902	7 941.34
				14 – tribunes télescopiques	SAMIA DEVIANE – 35410 FLORENSAC	902	69 337.37
				15 – VRD – espaces verts	COLLET – 14280 AUTHIE	902	265 740.00 compris options
ICADE-G3A	14	Construction d'une salle polyvalente au lycée Victor Lépine à Caen	Travaux	02 – Gros oeuvre	GTN BATIMENT – 14460 Colombelles	902	191 719.25
				11 – Revêtement sol sportif	CRLC – 14078 CAEN CEDEX	902	28 832.03
ICADE-G3A	14	Construction d'une salle polyvalente au lycée Malherbe à Caen	Travaux	01 – VRD	BIHEL – 14120 MONDEVILLE	902	36 901.50
				02 – Fondations spéciales	DACQUIN – 35530 BRICE	902	42 416.00
				03 – Gros Oeuvre	BERTIN – 14652 CARPIQUET	902	574 063.08
				04 – Etanchéité	DELAUBERT – 14651 Carpiquet cedex	902	35 390.99
				05 – Isolation extérieure – ravalement	GUNDUZ – 61200 UROU CRENNES	902	82 963.41
				06 – Menuiseries extérieures aluminium	CTI BAT – 50180 AGNEAUX	902	43 302.00

Mandataire	Département	Objet du marché	Nature prestation	Lot	Attributaire	Imputation	Montant €HT
ICADE-G3A	14	Construction d'une salle polyvalente au lycée Malherbe à Caen	Travaux	07 – Métallerie	HAMELIN SERRURERIE – 14780 Lion sur mer	902	84 728.20
				08 – Menuiserie bois	ORQUIN – 50001 SAINT LO	902	111 880.21
				09 – Plâtrerie sèche	CIP – 14760 Bretteville sur don	902	13 209.33
				10 – Plafonds suspendus	DESBONT – 14760 Bretteville sur don	902	8 213.31
				11 – Revêtements de sols scellés - faïence	LECHEVREL – 14123 IFS	902	9 260.93
				12 – Revêtements de sols collés	SOLS DELOBETTE – 76600 LE HAVRE	902	15 130.80
				13 – Peinture – revêtements muraux	PIERRE SA – 14652 CARPIQUET	902	37 268.85
				14 – Ascenseur	THYSSEN KRUPP ASCENSEURS – 14061 Caen cedex	902	27 000.00
				15 – Plomberie – chauffage - ventilation	PIQUOT – 14000 CAEN	902	133 592.04
				16 – Electricité courants forts/faibles	LEVEQUE – 50000 SAINT LO	902	84 089.29
17 – Sièges gradins	KLESLO – 39004 LONS LE SAUNIER CEDEX	902	33 169.69				

Mandataire	Département	Objet du marché	Nature prestation	Lot	Attributaire	Imputation	Montant €HT
ICADE-G3A	14	Restructuration de locaux d'accueil et d'enseignement au lycée Chartier à BAYEUX	Travaux	1 – maçonnerie – démolitions	BATITEC – 14790 VERSON	902	65 025.90
				2 – menuiseries extérieures métalliques – métallerie	LEBAILLY – 61100 CALIGNY	902	72 809.00 compris option
				3 – carrelage – faïence	AGUILAR – 50410 PERCY	902	51 312.00
				4 – menuiseries intérieures	LA FRATERNELLE – 14100 LISIEUX	902	52 672.51
				6 – faux plafonds	CHATELIER – 14123 CORMELLES LE ROYAL	902	11 450.77
				7 – peinture – revêtements de sols	PICHELOT - 50000 ST LO	902	28 629.54 compris option
				8 – électricité	DALIGAULT – 14650 CARPIQUET	902	58 486.60
				9 – plomberie – chauffage – ventilation	FOUCHARD – 14760 Bretteville / Odon	902	105 986.69
				10 – équipements de salles de sciences	POSSEME – 56200 St Martin sur Oust	902	24 889.27

Mandataire	Département	Objet du marché	Nature prestation	Lot	Attributaire	Imputation	Montant €HT
Sans objet NTIC	14	Fourniture de liaisons de transmission de données de 2 à 100 Mbits/s pour le réseau régional VIKMAN	Services	Lot 1 - Liaisons entre Caen et Alençon-Damigny ; entre Caen et Lisieux ; liaisons connectant les établissements implantés sur le territoire de la communauté urbaine d'Alençon et ses environs au réseau régional VIKMAN	ALTITUDE TELECOM 76130 Mont Saint Aignan	905	Minimum : 100 000 €HT Maximum : 400 000 €HT
				Lot 2 - Liaisons entre Caen et Saint-Lô ; entre Caen et Cherbourg ; liaisons connectant les établissements implantés sur les territoires de la communauté d'agglomération de Saint-Lô et de la communauté urbaine de Cherbourg et leurs environs au réseau régional VIKMAN	FRANCE TELECOM 45140 Saint Jean de la Ruelle	905	Minimum : 180 000 €HT Maximum : 720 000 €HT
				Lot 3 - Liaisons connectant les établissements implantés sur le territoire de la communauté d'agglomération de CAEN-LA-MER et ses environs au réseau régional VIKMAN	FRANCE TELECOM 45140 Saint Jean de la Ruelle	905	Minimum : 100 000 €HT Maximum : 400 000 €HT

Mandataire	Département	Objet du marché	Nature prestation	Lot	Attributaire	Imputation	Montant €HT
Sans objet NTIC	14	Fourniture de liaisons de transmission de données de 2 à 100 Mbits/s pour le réseau régional VIKMAN	Services	Lot 4 - Liaisons pour sécuriser les liaisons entre Caen et Alençon-Damigny, ; entre Caen et Lisieux ; entre Caen et Saint-Lô ; entre Caen et Cherbourg	ALTITUDE TELECOM 76130 Mont Saint Aignan	905	Minimum : 100 000 €HT Maximum : 400 000 €HT
DDE 50	50	LYCEE VICTOR GRIGNARD CHERBOURG – création de locaux divers de vie lycéenne et de salles pour les professeurs	Travaux	Lot n° 1 – démolition – gros œuvre - vrd	FAUCILLION – 50130 OCTEVILLE	902	219.380,21
				Lot n° 2 – charpente	AMC FOLLIOT – 50700 VALOGNES	902	47.372,32
				Lot n° 3 – couverture - étanchéité	ASTEN SPAPA – 14460 COLOMBELLES	902	34.046,60
				Lot n° 5 – menuiseries extérieures aluminium/pvc	AMC FOLLIOT – 50700 VALOGNES	902	36.324,50
				Lot n° 6 – menuiseries intérieures – cloisons – faux plafonds	AMC FOLLIOT – 50700 VALOGNES	902	43.256,80
				Lot n° 7 – plomberie chauffage	GUERIN – 50000 SAINT-LÔ	902	31.433,03
				Lot n° 8 – électricité - vmc	CHAUVIN – 50110 TOURLAVILLE	902	31.350,09
				Lot n° 9 – peinture – revêtements de sols	LEBOUVIER – 50230 AGON COUTAINVILLE	902	19.025,05
DDE 50	50	LYCEE HENRI CORNAT VALOGNES – remplacement des menuiseries extérieures	Travaux	Lot unique – menuiseries extérieures	MPVCC – 50490 SAINT SAUVEUR LENDELIN	902	116.095,81

Mandataire	Département	Objet du marché	Nature prestation	Lot	Attributaire	Imputation	Montant €HT
DDE 50	50	LYCEE LES SAPINS COUTANCES – rénovation, extension et restructuration du CDI	Travaux	Lot n° 1 – démolition – gros œuvre – vrd	FAUTRAT BTP – 50430 LESSAY	902	529.974,71
				Lot n° 2 – désamiantage	ISOTHERME – 76700 HARFLEUR	902	38.165,99
				Lot n° 3 – étanchéité	SPAPA – 14460 COLOMBELLES	902	70.920,48
				Lot n° 5 – menuiseries intérieures bois	PIEDAGNEL – 50180 AGNEAUX	902	83.751,83
				Lot n° 8 – électricité – courants forts – courants faibles	STEN – 14730 GIBERVILLE	902	256.662,10
				Lot n° 9 – plomberie – sanitaires	LAFOSSE – 50160 TORIGNI-SUR-VIRE	902	38.873,31
				Lot n° 11 – peinture – revêtements muraux – faïence	LEBOUVIER – 50230 AGON COUTAINVILLE	902	71.712,23
				Lot n° 12 – revêtements de sols collés	PICHELOT – 50000 SAINT-LÔ	902	81.846,20
				Lot n° 13 – équipements scientifiques	AIRT 3000 + - 72220 LAIGNE EN BELIN	902	22.149,18
				Lot n° 14 - ascenseurs	A.B.H. – 35742 PACE	902	28.600,00
DDE 50	50	Restructuration de l'externat au lycée Littré à Avranches	Travaux	Lot 1 – Maçonnerie - Démolition	HEUDE 53500 Ernée	902	362 030.02
				Lot 3 – Bardage extérieur bois	HEUDE 53500 Ernée	902	12 246.95
				Lot 5 Menuiseries extérieures PVC	S2F 35138 St Jacques de la Lande	902	142 200.40

Mandataire	Département	Objet du marché	Nature prestation	Lot	Attributaire	Imputation	Montant €HT
DDE 50	50	Restructuration de l'externat au lycée Littré à Avranches	Travaux	Lot 6 Carrelage - Faïence	LEBLOIS ROGER 50240 St James	902	53 699.00
				Lot 8 Plâtrerie sèche	GOUELLE 50530 Sartilly	902	89 903.80
				Lot 9 Faux plafond	DESBONT 14760 Bretteville sur Odon	902	59 549.70
				Lot 10 Revêtements de sols souples	Gauthier S.A. 50400 Granville	902	86 110.00
				Lot 13 Plomberie - Sanitaire	CAPS 14000 Caen	902	121 971.77
				Lot 14 Chauffage - ventilation	FOUCHARD 50200 Coutances	902	183 093.62

I.2 - AVENANTS

Mandataire	Département	Objet du marché	Nature prestation	Lot + n° de marché	Attributaire	Imputation	Avenant €HT + % variation marché initial
ICADE G3A	14	Extension de l'externat et de l'internat au LEPA de ST HILAIRE DU HARCOUET	Travaux	1 – démolitions - gros œuvre – 44.06	MORIN – Avenant n° 1	902	+ 306.81 (+ 0.19 %)
Démolitions des doublages existants dans le foyer élèves actuel en rez-de-jardin du bâtiment internat suite aux dégradations constatées à la prise de possession des locaux. Modification du type de flocage suite à l'exécution d'un faux-plafond							
ICADE G3A	14	Extension de l'externat et de l'internat au LEPA de ST HILAIRE DU HARCOUET	Travaux	6 – plâtrerie sèche – 49.06	DUGUET – Avenant n° 1	902	+ 1 893.96 (+ 3.21 %)
Exécution d'un doublage dans salle de permanence (ex foyer élèves) en rez-de-jardin du bâtiment internat suite aux démolitions.							
ICADE G3A	14	Création d'un CDI au lycée Dumont d'Urville à CAEN	Travaux	13 – électricité – 324.05	GUERIN – Avenant n° 1	902	- 179.58 (- 0.58 %)
Fourniture et pose de matériels complémentaires pour la sécurité incendie à la demande des pompiers. Suppression de l'alarme anti-intrusion gérée directement par l'établissement							
ICADE G3A	14	Mise en conformité de l'installation électrique au lycée Paul Cornu à LISIEUX	Travaux	1 – électricité – courants faibles – 278.05	BLOT – Avenant n° 1	902	- 3 718.91 (- 4.18 %)
Suppression de la distribution électrique d'un logement de fonction (non compris le tableau d'alarme) et adaptation technique des ouvrages suivant remarques du bureau de contrôle							
ICADE G3A	14	Mise en conformité de l'installation électrique au lycée Paul Cornu à LISIEUX	Travaux	2 – faux plafonds – 279.05	DESBONT – Avenant n° 1	902	- 1 096.98 (- 3.91 %)
Suppression de faux plafonds déjà réalisés et ajout d'un placard technique							
DDE 50	50	Restructuration des ateliers d'électronique et d'électrotechnique et aménagement du bâtiment M	Travaux	Lot 1 – Maçonnerie Marché n°280.05	Lecalvez	902	+ 5 750.00 € + 4.62 %
Du fait de l'implantation du périmètre de chantier, il a été nécessaire de reconstituer l'accès à la restauration pour les livraisons.							
DDE 50	50	Restructuration des ateliers d'électronique et d'électrotechnique et aménagement du bâtiment M	Travaux	Lot 4 – Menuiseries extérieures alu Marché n°283.05	A.S.C. Robine	902	3 807.00 € + 2.72 %
A la demande du contrôle technique, il a été décidé la mise en place d'une deuxième main courante dans les cages d'escalier.							

Mandataire	Département	Objet du marché	Nature prestation	Lot + n° de marché	Attributaire	Imputation	Avenant €HT + % variation marché initial
DDE 50	50	Restructuration des ateliers d'électronique et d'électrotechnique et aménagement du bâtiment M	Travaux	Lot 8 – Chauffage - Plomberie Marché n°287.05	Guérin S.A.S.	902	4 275.98 € + 4.25 %
Il a été nécessaire pour une meilleure gestion énergétique du bâtiment de modifier le cheminement des colonnes de chauffage du 3 ^{ème} étage.							
Sans objet TRANSPORTS	14	Etude de définition d'une nouvelle tarification pour le réseau TER bas-normand	Services	Lot unique	PHILIPPE LAURENT CONSULTANT	938	0
L'avenant a pour objet de prolonger le délai d'exécution du marché (initialement prévu d'un an) jusqu'au 1 ^{er} mars 2007 inclus (environ plus 8 mois), en raison de l'indispensable concertation avec différents partenaires pour définir la mise en œuvre de la nouvelle gamme tarifaire TER (notamment concertation avec les acteurs sociaux pour négocier les conditions de distribution du produit tarifaire à caractère social).							

II - Autorisation de lancement de consultation

Mandataire	Département	Nature prestation	Objet du marché
Normandie Aménagement	50	Services Travaux	Réhabilitation et construction d'un atelier pédagogique porcin au Lycée Agricole de SAINT LO THERE
Sans objet EDUCATION	14	Services Travaux	Construction d'un lycée de l'hôtellerie-restauration et de la boulangerie
ICADE G3A	14	Services Travaux	Rénovation des accès à l'établissement et des espaces extérieurs au lycée Jean JOORIS à Dives sur mer
ICADE G3A	14	Services Travaux	Travaux de raccordement des eaux usées domestiques au réseau public au lycée agricole LE ROBILLARD à SAINT PIERRE SUR DIVES
Normandie Aménagement	50	Services Travaux	Réfection des ateliers de maintenance de bateaux et couverture de bâtiments au lycée Julliot de LA MORANDIERE de Granville
Normandie Aménagement	50	Services Travaux	Rénovation du centre équestre et des ateliers de maréchalerie au lycée agricole de SAINT HILAIRE du HARCOUET

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-408

sur la représentation du Conseil Régional : Syndicat Mixte du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel

Réunion du VENDREDI 21 AVRIL 2006

Réunie le vendredi 21 avril 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LOWY, LAFAY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

Sont excusés :

Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, TOURET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE à la désignation de ses représentants pour siéger au sein du Conseil Syndical du Syndicat Mixte du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel.

Ont obtenu 16 voix :

- Mme HEURGUIER,
- M. LECOSTEY,
- Mme MALOREY.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON